

Le Plan de Relance de la Wallonie

Rapport annuel 2022



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	5
VUE MACRO DU PRW	7
PRINCIPALES AVANCEES DES PROJETS PRIORITAIRES	10
PAP1 – SORTIR DE LA PRECARITE	13
PAP 2 – MENER UNE POLITIQUE ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE FORTE ET DURABLE	17
PAP 3 – RENFORCER L’INDEPENDANCE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	21
PAP 4 – FORMER	25
PNRR	29
PREREQUIS	36
REALISATIONS DES PROJETS HORS ACCORD	39
SUIVI BUDGETAIRE	42
PROGRAMME D’EVALUATION	57



I. Introduction

CONTEXTE

Le Plan de relance pour la Wallonie (PRW) a été adopté en octobre 2021, au lendemain de la crise sanitaire du COVID et des inondations de juillet 2021. Pour rappel, ce plan rassemble les mesures issues :

- Du Plan wallon de transition,
- De Get up Wallonia,
- De la Facilité pour la Reprise et la Résilience,
- De la réponse aux inondations pour la reconstruction des zones sinistrées.

Depuis lors, le plan a fait l'objet d'un suivi trimestriel. Le présent rapport dresse, sur la base de ce suivi, un état des lieux de la mise en œuvre des projets depuis le démarrage du Plan jusqu'au 31 décembre 2022¹, après un peu plus d'un an de travail et de collaborations développées au bénéfice de l'avancement des projets.

Initialement composé de 319 mesures réparties en 6 axes, plusieurs éléments ont amené le contenu du Plan de relance à évoluer :

1. Tout d'abord, l'accord intervenu entre le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux et environnementaux (PSE) le 28 mars 2022 a amené à recentrer le plan sur **42 mesures** regroupées en 4 Programmes d'Actions Prioritaires (PAP). Suite à cet accord l'ensemble des projets du Plan ont été répartis dans les 4 thématiques correspondant aux 4 PAP :
 - Sortir de la précarité,
 - Mener une politique économique et industrielle forte et durable,
 - Renforcer l'indépendance et la transition énergétique,
 - Former.
2. Ensuite, le contexte de crise énergétique ainsi que la réduction du financement européen ont débouché sur le retrait d'un certain nombre de projets, **faisant passer le Plan de 319 à 291 mesures**.

A noter que pour des besoins de gestion opérationnelle et de reporting, les mesures ont été déclinées en programmes et projets, amenant une déclinaison des 291 mesures en 419 projets.

STRUCTURE DU RAPPORT

Le présent rapport² est structuré en 3 parties.

La **première partie** présente un **état d'avancement détaillé des projets prioritaires** :

- Projets **ciblés par les PSE** classés par PAP :
 - PAP 1 : Sortir de la précarité
 - PAP 2 : Mener une politique économique et industrielle forte et durable
 - PAP 3 : Renforcer l'indépendance et la transition énergétique
 - PAP 4 : Former

¹ Le rapport couvre les données arrêtées au 31/12/2022, il sera complété d'une annexe reprenant les jalons et les indicateurs de réalisation arrêtés au 31/03/2023.

² Une version synthétique de ce rapport est disponible.

- Projets **financés par l'UE** dans le cadre du Plan National de Reprise et de Résilience (PNRR) ;
- Projets **considérés comme des prérequis** au succès des autres mesures du Plan.

La **deuxième partie** présente un **état d'avancement sous forme de tableau** des **projets (hors PNRR) non ciblés dans l'accord avec les PSE**.

La **troisième partie** présente un état de la **consommation budgétaire** ainsi qu'un état d'avancement des actions menées par l'IWEPS dans le cadre de **l'évaluation** du Plan.

UN TRAVAIL COLLABORATIF

Le Plan de Relance de la Wallonie fait la part belle à un écosystème coopératif. En effet, le Plan nécessite la participation de plus de 50 organismes (Service Public de Wallonie -SPW et Unités d'Administration Publique - UAP) représentés par près de 220 chefs de projet qui mettent en œuvre pas moins de 400 projets.

Sans oublier les parties prenantes, telles que l'ensemble des Cabinets Ministériels, les Partenaires sociaux et environnementaux ainsi que les Hauts Fonctionnaires dirigeants des SPW et UAP impliqués.

La mise en œuvre du Plan est coordonnée par le Secrétariat général du SPW qui assure également le suivi des projets et le reporting vers le Gouvernement.

Sans tous ces partenaires, la mise en œuvre du Plan ne serait pas possible.



II. Vue Macro du PRW

Le Plan de Relance pour la Wallonie comprend **291 mesures** (correspondant à **419 projets**) pour un budget de près de **7 milliards d'euros**.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition de ces projets selon 2 clés :

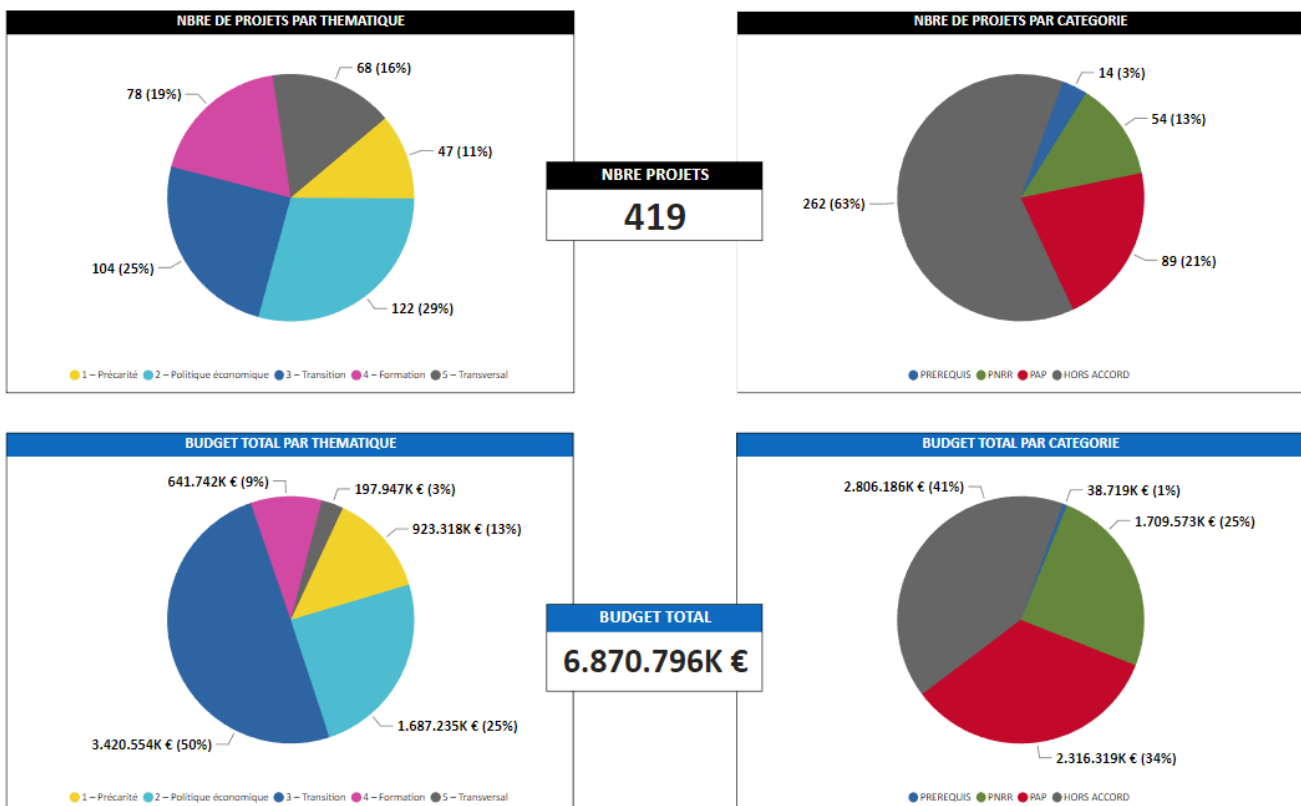
➤ Par **thématique** :

1. Sortir de la précarité ;
2. Politique économique et industrielle ;
3. Transition énergétique ;
4. Formation ;
5. Transversale (projets qui ne relèvent pas d'une des 4 thématiques spécifiques, mais contribuent au succès du Plan de manière transversale).

➤ Par **catégorie** :

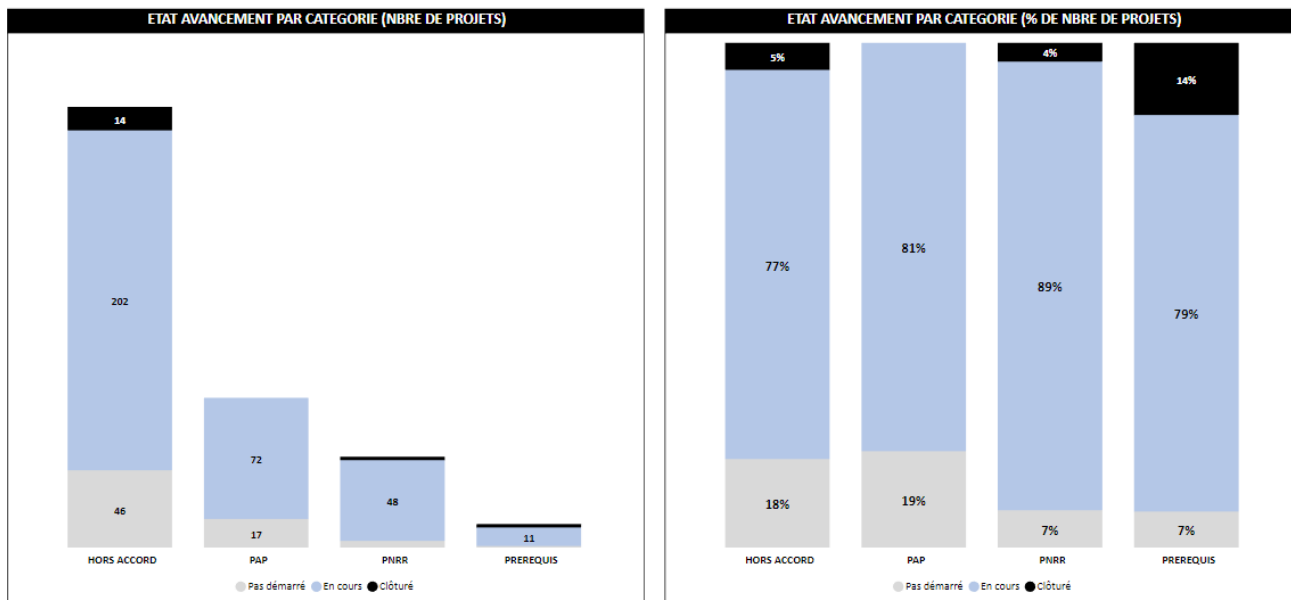
- PAP (Programme d'action prioritaire) : projets prioritaires ciblés dans l'accord avec les PSE,
- PNRR (Plan National de Relance et Résilience) : projets du PRW financés par l'UE,
- Prérequis : projets considérés comme des prérequis au succès du Plan,
- Hors accord : projets hors PNRR non ciblés dans l'accord avec les PSE.

On observe une répartition relativement homogène du nombre de projets entre les différentes thématiques, même si l'économie et la transition énergétique prennent une part plus importante (respectivement 29% et 25%). En terme budgétaire, on retrouve la prédominance de ces 2 thématiques, avec toutefois une part nettement plus importante (50%) pour la transition énergétique.



Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des projets (en nombre et en %) selon leur état d'avancement (non démarrés, en cours ou clôturés).

On observe qu'une grande majorité des projets sont en cours et que, les projets prioritaires (PAP, PNRR et prérequis) présentent un pourcentage de projets en cours et clôturés plus important que celui des projets hors accord. Ceci s'explique par le focus qui est mis sur ces projets prioritaires.



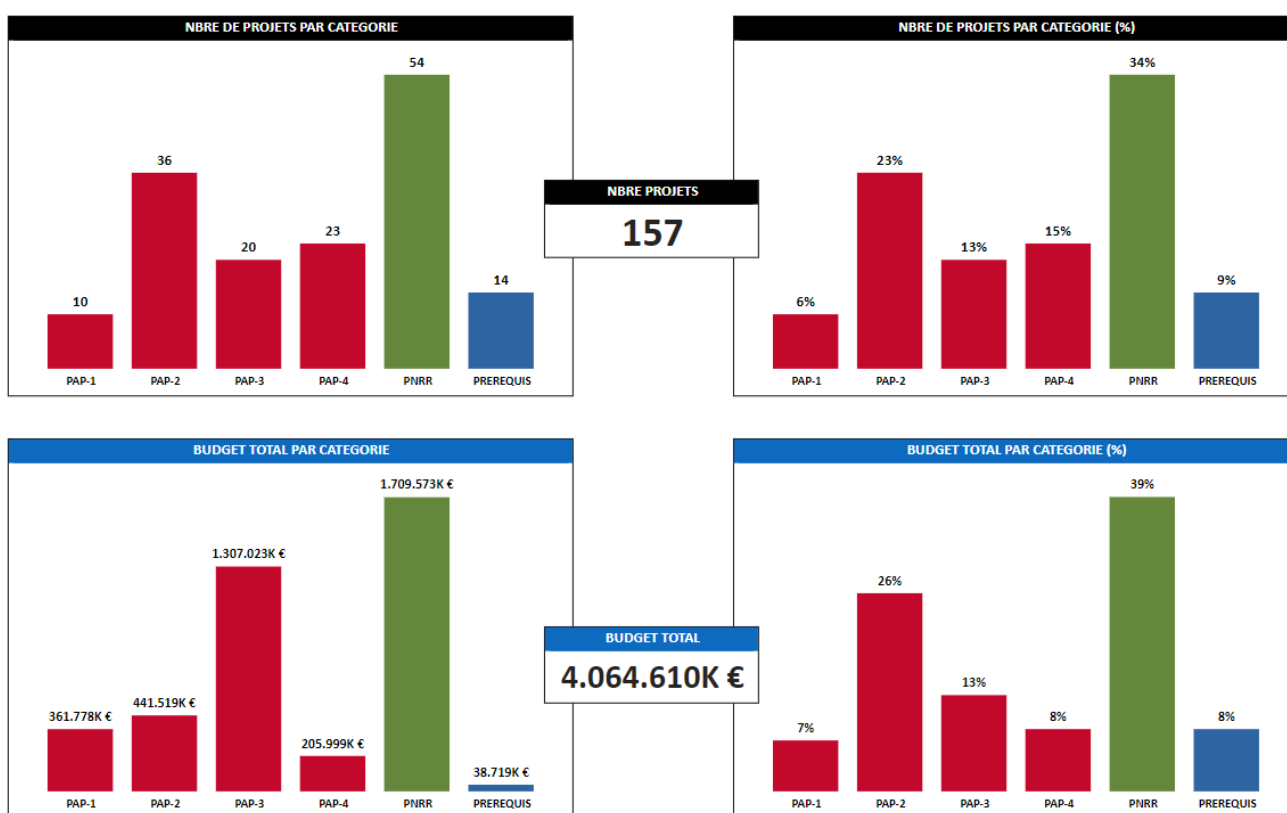


III. Principales avancées des projets prioritaires

On trouvera dans cette première partie un **état d'avancement détaillé** des **42 mesures** (correspondant à **157 projets**) dites « **prioritaires** », représentant un budget d'un peu plus de **4 milliards d'euros**.

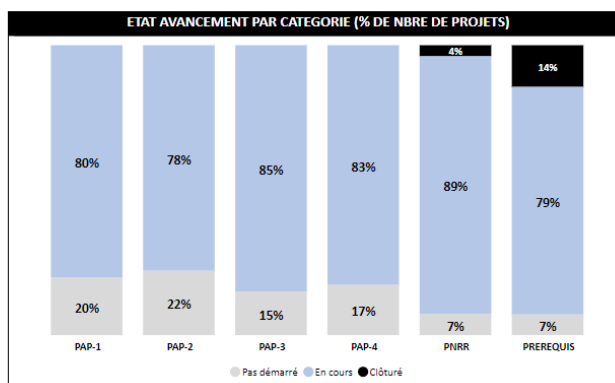
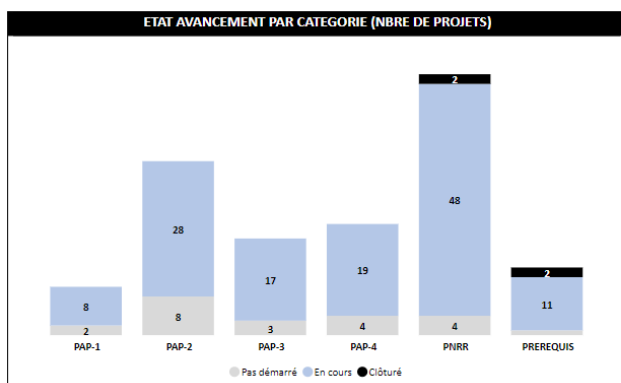
Ces projets sont considérés comme prioritaires :

- Soit parce qu'ils ont été ciblés dans l'accord avec les PSE comme faisant partie d'un des 4 Programmes d'Actions Prioritaires (**PAP³**),
- Soit parce qu'ils relèvent du financement européen dans le cadre du Plan National de Reprise et de Résilience (**PNRR**),
- Soit encore parce qu'ils sont considérés comme des **prérequis** au succès des autres projets du Plan.

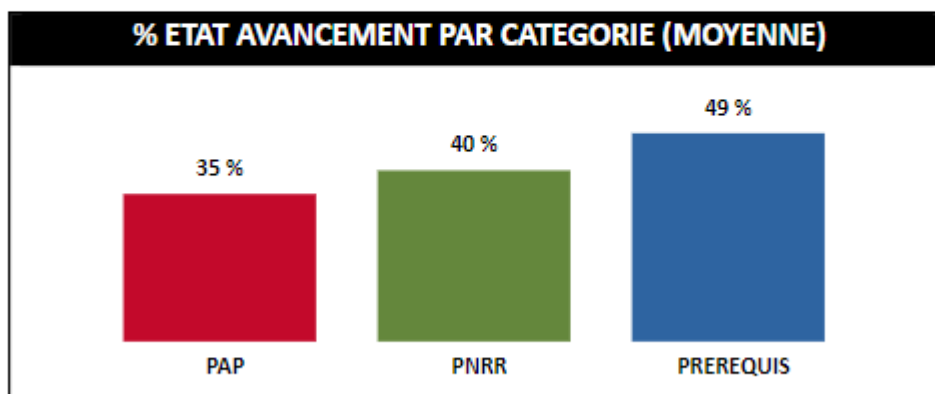
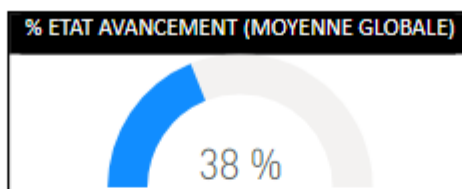


³ PAP1 = Précarité ; PAP2 = Economie ; PAP3 = Transition énergétique ; PAP4 = Formation

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des projets (en nombre et en %) selon leur état d'avancement (non démarrés, en cours ou clôturés). C'est au sein du **PNRR** qu'on observe **la proportion la plus importante de projets démarrés**. Ceci s'explique par le fait que la CE impose des contraintes fortes dans le respect des délais, sous peine de ne pas octroyer le financement.



Les graphiques ci-dessous présentent le taux d'avancement des projets globalement et par catégorie. Ce taux d'avancement représente une moyenne du taux d'avancement de chacun des jalons des projets. On observe que les **projets prérequis** présentent logiquement **le taux d'avancement le plus élevé (49%)**, tandis qu'en moyenne **les projets prioritaires** présentent un pourcentage d'avancement de **38%**.



PAP 1

Sortir de la précarité

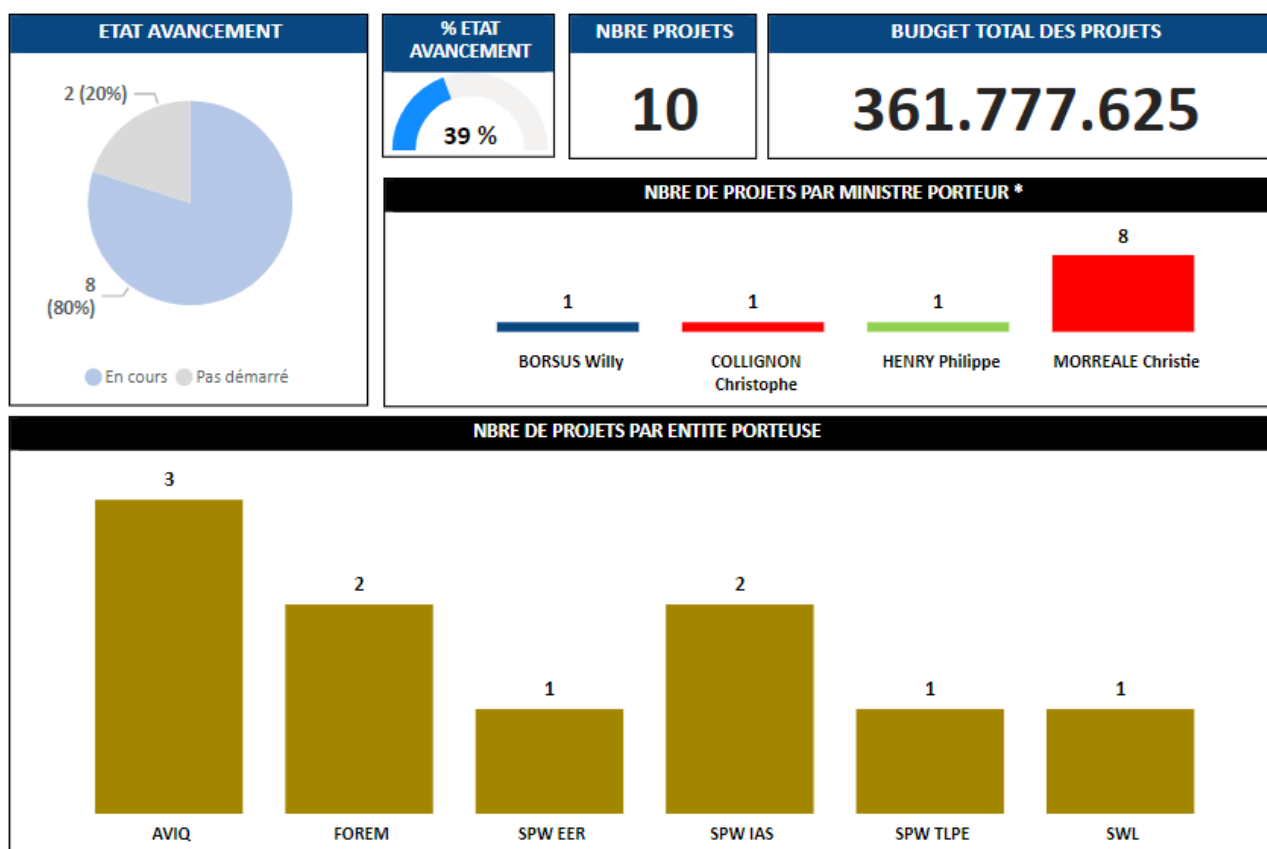


INTRODUCTION

La volonté du Gouvernement est de faire face à la paupérisation croissante de sa population en proposant à toutes les Wallonnes et tous les Wallons un emploi de qualité et un cadre de formation performant tout au long de leur vie. La crise sanitaire a également montré la nécessité de renforcer le système de santé en Wallonie. Ainsi, les mesures visées dans le **programme d'actions prioritaires « Sortir de la Précarité » (PAP1)** ont également pour finalité d'offrir des services coordonnés et intégrés qui permettront à tous les citoyens, sans distinction, de bénéficier du soutien nécessaire afin d'atteindre le meilleur état de santé possible et de l'accompagnement adéquat en cohérence avec leurs attentes, besoins et parcours de vie.

VUE MACRO

La PAP 1 comprend **9 mesures** (correspondant à **10 projets**) pour un budget de **361 millions d'euros**. La majorité d'entre eux sont portés par la **Ministre Christie Morreale** et principalement mis en œuvre par **l'AViQ, le SPW IAS et le FOREM**. **80%** des projets sont **en cours** et présentent un **taux d'avancement** moyen de **39%**.



* Les projets co-portés par plusieurs Ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (11) soit supérieure au nombre réel de projets (10).

Le budget de ce PAP 1 (361.777 milliers €) est essentiellement consacré à la création de logements d'intérêt public (161.750.000 € – 45%) et à la politique intégrée de la ville dans son volet énergétique (125.000 milliers € – 35%).

Le reste du budget se répartit entre les 8 autres mesures-phares :

1. Favoriser l'accès à l'emploi des NEETS via la généralisation du dispositif Coup de boost – 14.641.625 € – 4% ;
2. Améliorer l'inclusion de tous les wallons par la réduction de la fracture numérique – 4.100.000 € – 1% ;
3. Renforcer et élargir les dispositifs « Housing First/Housing Led » sur tout le territoire wallon – 7.875.000 € – 2% ;
4. Initier des expériences pilotes de type « Territoire zéro sans-abri » - 4.511.000 € - 1%
5. Créer des « one-stop-shop au niveau local pour les personnes en recherche d'emploi confrontées à des freins spécifiques- 1.600.000€ – 1% ;
6. Créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux – 12.300.000 € – 3% ;
7. Réformer la Promotion de la Santé et Prévention grâce à la mise en œuvre d'une programmation structurée en promotion de la santé et prévention en Wallonie – 30.000.000 € – 8%.

AVANCEES SIGNIFICATIVES

- **Projet 036 – Coup de boost** : parmi les 10 « Coups de Boost » prévus par ce projet, 7 sont d'ores et déjà opérationnels. Il s'agit de ceux de Mons, Charleroi, Namur, Arlon, Liège, La Louvière et WAPI. Les dispositifs du Brabant-wallon, de Verviers et de Huy ouvriront en 2023. Chaque « Coup de Boost » accompagne une cinquantaine de NEETs par année. A ce stade, 285 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement.
- **Projet 060 – Politique intégrée de la Ville volet énergétique** : le Gouvernement a validé l'intégralité des plans d'actions des 9 Villes disposant d'un droit de tirage au *pro rata* de leur population. Charleroi, Liège, Mons, La Louvière, Tournai, Seraing, Verviers, Namur et Mouscron ont ainsi obtenu un subventionnement afin réaliser les rénovations énergétiques de leurs bâtiments et le placement de systèmes économiseurs d'énergie prévus dans leur plan. Les attributions des marchés et la réalisation des investissements ont d'ores et déjà débuté.
- **Projet 230 – Inclusion numérique** : dans le cadre de l'activité de renforcement du maillage d'accompagnement et d'espaces publics numériques (EPN), 66 EPN ont obtenu une subvention afin de développer leur projet.
- **Projet 233 – Housing First/Housing Led** : les subventions mobilisées pour ce projet ont été octroyées aux 9 relais sociaux, ainsi qu'aux 4 Associations de Promotion du Logement suivantes : ASBL Collectif Logement pour le territoire de Huy-Waremme, ASBL Logement et Insertion pour le territoire de Dinant, ASBL Compagnons pour le territoire d'Ath, ASBL Château Mondron pour le territoire de Thuin-Philippeville. Les équipes dédiées « Housing First / Housing Led » sont désormais en place, afin d'assurer l'accompagnement des personnes sans-abri.
- **Projet 235 – Territoire zéro sans-abri** : le projet est étroitement lié aux travaux de « l'Observatoire du sans-abrisme » (projet 232 du PRW) dont les travaux ont débuté en octobre dernier. Le développement des expériences pilotes « Territoire zéro sans-abri » est en effet un des principaux chantiers dont

l'Observatoire a la charge. L'appel à projets prévu dans le cadre du projet 235 sera initié au cours du premier semestre 2023.

- **Projet 268 – One-stop-shop** : les communes d'Herstal et de Chapelle-lez-Herlaimont ont été choisies comme « pilotes » pour expérimenter la mise en œuvre d'un modèle de guichets de proximité destinés aux publics fragilisés et très éloignés de l'emploi. Cette première étape vise à construire le modèle qui sera par la suite généralisé à d'autres localités. Début 2023, il est prévu l'attribution des marchés publics d'accompagnement à la construction (méthodologie et construction du modèle) et de mise en œuvre du modèle.
- **Projet 278a – Mise en application du décret Promotion de la Santé et Prévention** : en février dernier, le Parlement wallon a adopté le décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la promotion de la santé et en ce compris la prévention. Au-delà de précisions légistiques, cette réforme prévoit un cadre structurel pour les acteurs intervenant dans le champ de la promotion de la santé et de la prévention en Wallonie. L'Arrêté du Gouvernement fixant le cadre d'application du décret est à quant à lui été adopté en juillet dernier. D'ici la fin du premier trimestre 2023, l'adoption des agréments des acteurs devrait clôturer ce projet. Cette opérationnalisation du dispositif ancrera définitivement le secteur dans le paysage wallon.
- **Projet 278b – Programmation Promotion Santé et Prévention** : la programmation a été adoptée par le Gouvernement en septembre dernier. Elle décrit selon 5 axes les objectifs et les stratégies de santé à mettre en œuvre pour l'amélioration de la santé et la prévention des Wallons.

PAP 2

**Mener une politique
économique et industrielle
forte et durable**





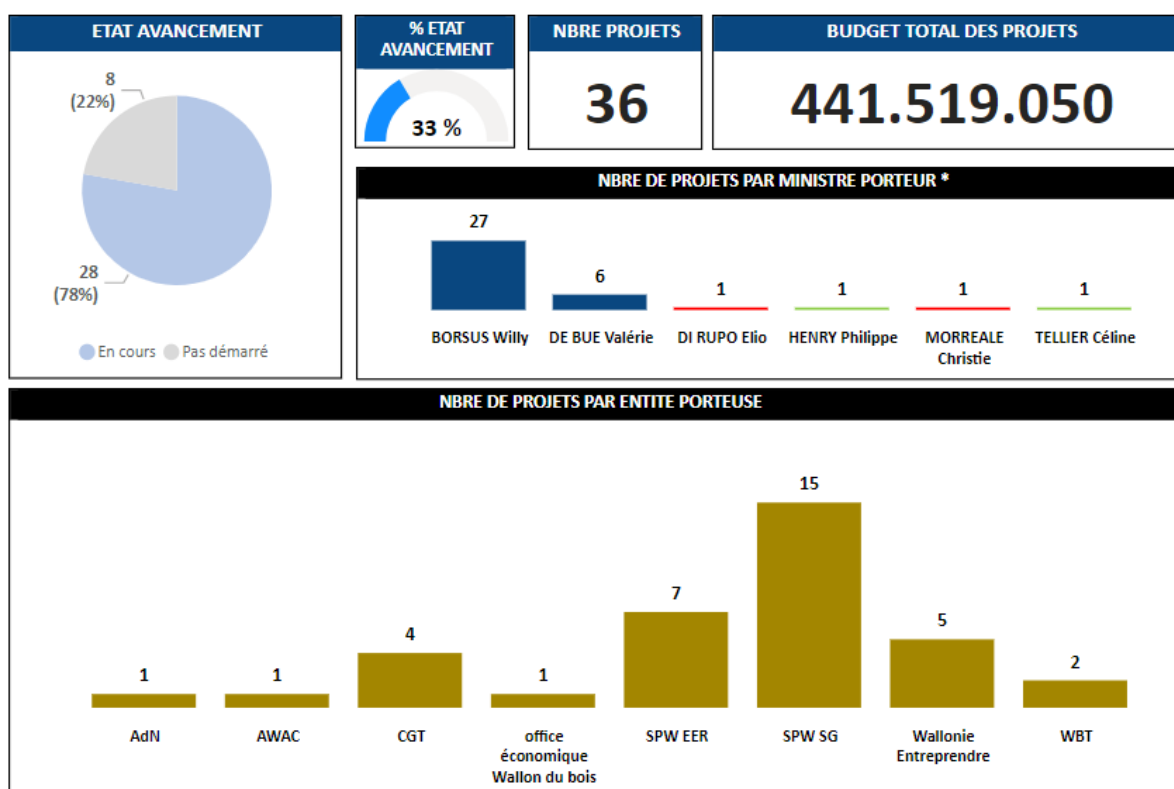
INTRODUCTION

La Wallonie a travaillé ces 20 dernières années à la reconversion du tissu productif ainsi qu'à la diversification des activités vers des secteurs industriels à haute valeur ajoutée (industrie pharmaceutique, aérospatial, génie mécanique...). Malgré ces évolutions, plusieurs défis restent à relever pour transformer le tissu économique wallon.

Ainsi, les mesures visées dans le **programme d'actions prioritaires « Mener une politique économique et industrielle forte et durable » (PAP2)** ont pour finalité de permettre à la Wallonie d'amplifier le développement de son économie en intensifiant la numérisation, en encourageant la politique industrielle, en favorisant l'économie circulaire, en développant le tourisme, en renforçant la souveraineté alimentaire et en investissant dans les territoires locaux.

VUE MACRO

Le PAP2 comprend **21 mesures** (correspondant à **36 projets**) pour un budget de **441 millions d'euros**. La majorité d'entre eux sont portés par le **Ministre Willy Borsus** et principalement mis en œuvre par le SPW SG (15), suivi de SPW EER (7) et de Wallonie Entreprendre (5). 78% des projets sont en cours et présentent un **taux d'avancement moyen de 33%**.



* Les projets co-portés par plusieurs ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (37) soit supérieure au nombre réel de projets (36).

Le budget de ce PAP2 (**441.519.050 €**) est essentiellement consacré à la mise en œuvre d'une gouvernance pour la stratégie régionale d'innovation S3 (102.400.000 € – 23%), au développement de programmes de recherche collective et d'excellence autour de thématiques clés pour la Wallonie (97.840.000 € – 22%), et au soutien de la



recherche stratégique en vue du déploiement économique des aires stratégiques définies dans les feuilles de route de la RIS3 et dans le Walloon Economic Program (68.000.000 € - 15,5%).

Le reste du budget se répartit entre plusieurs autres mesures-phares :

1. Renforcer la chaîne de valeur biotech/medtech pour consolider la position de leader de la Wallonie - 48.000.000 € - 11% ;
2. Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire à travers la mise en œuvre de Circular Wallonia - 36.794.250 € - 8,5% ;
3. Opérer l'implantation de projets de relocalisation industrielle/manufacturière (industrie ou PME) - 17.204.800 € - 4% ;
4. Redynamiser les zones rurales sur le volet économique et territorial - 15.000.000 € - 3,5% ;
5. Soutenir le commerce dans son volet économique - 10.820.000 € - 2,5%.

D'autres mesures moins onéreuses (< 10.000.000 €) méritent également d'être mentionnées pour leur impact potentiellement basculant sur l'industrie et l'économie wallonnes : favoriser le déploiement des technologies de l'industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes, la gestion du co2 (capture, transport, ...), la valorisation du bois feuillus, l'accès des PME/TPE aux marchés publics, etc.

AVANCEES SIGNIFICATIVES

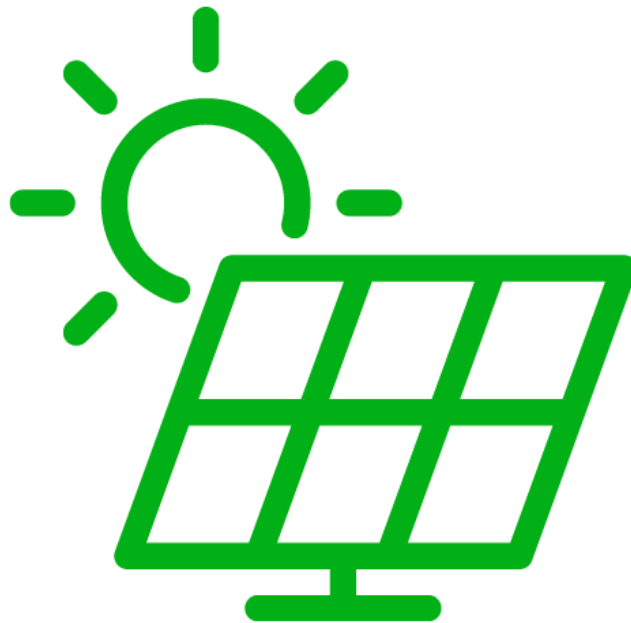
- **Projet 038 - Soutenir la recherche stratégique en vue du déploiement économique des aires stratégiques définies dans les feuilles de route de la RIS3 et dans le Walloon Economic Program** : dans le domaine des sciences de la vie pour un impact « santé renforcé », le 1^{er} appel à projets a permis de sélectionner 23 équipes de recherche en avril 2022.
- **Projet 039 - Développer des programmes de recherche collective et d'excellence autour de thématiques clés pour la Wallonie** : concernant les programmes d'Excellence à destination des Universités, un 1^{er} appel à projets a abouti au financement du projet CyberExcellence axé sur la cybersécurité en 2021 et un second a abouti au financement des projets Win4Launch axé sur les technologies spatiales et FOODWALL axé sur la chaîne agroalimentaire en 2022. Concernant la recherche collective, 2 appels ont permis le financement partiel de plusieurs projets dont, en 2022, les projets LighFunc, PROCOPIDO et SARE4BE.
- **Projet 045 - Mettre en œuvre une gouvernance pour la stratégie régionale d'innovation (S3)** : des subventions spécifiques ont été allouées aux 6 Pôles de compétitivité et au Cluster Tweed pour accompagner le développement stratégique des domaines d'innovation stratégique (DIS).
- **Projet 071 – WAIÉnergie et le dispositif de financement zéro carbone** : 30 entreprises ont été accompagnées et 2 entreprises ont fait l'objet d'une étude pour une offre de financement par Wallonie Entreprendre fin 2022.
- **Projet 107 - Développer la filière de première et deuxième transformation du bois feuillus** : deux appels à projets ont été lancés : 1 dans la recherche et le développement et 1 dans l'investissement des entreprises. 23 projets ont été sélectionnés (9 pour la R&D, et 14 pour l'investissement des entreprises).



- **Projet 149a – Doter la Wallonie d’une cellule de veille et d’anticipation** : une subvention de 400.000 € a été octroyée à la Cellule de veille et d’anticipation afin qu’elle puisse étoffer son équipe et assurer la mise en œuvre de ses nouvelles activités.
- **Programme 161 - Concrétiser le potentiel de l’économie circulaire à travers la mise en œuvre de Circular Wallonia.** La majorité des projets de ce programme ont démarré et on peut noter les avancées suivantes :
 - **Projet 161a - Next** : 11 entreprises ont été analysées en 2022 et 4 ont été financées pour un montant de 695.000 €.
 - **Projet 161b - Symbioses industrielles** : l’appel à projets a été lancé en juin 2022 aboutissant sur la sélection de 5 candidatures qui seront subventionnées pour un montant total de plus de 2 millions d’euros.
 - **Le projet 161c - Accélérer le déploiement de l’économie circulaire à travers la transition numérique** : l’appel à projets « Implement4CW » visant à financer des démonstrateurs individuels ou collectifs de technologies numériques a abouti au financement de 6 démonstrateurs pour un budget de 436.656 €.
 - **Le projet 161e - Développer une stratégie de communication autour du déploiement de l’économie circulaire en Wallonie** : la première édition de la Quinzaine de l’économie circulaire s’est déroulée du 30 mai au 10 juin 2022 et a réuni 1200 personnes qui ont eu l’occasion de se rencontrer, de partager les bonnes pratiques déjà mises en place, apprendre des expériences d’autrui, échanger sur des pistes de solutions, visiter des projets inspirants, ...
- **Projet 224 - Soutenir le commerce dans son volet économique** : l’appel à projets « Objectif Proximité ». 100 communes ont été sélectionnées dans le cadre de l’appel à projets « Objectif Proximité ».
- **Projet 237 - Développer une politique de soutien à la création de sociétés coopératives en Wallonie** : le premier appel à projets a été lancé en juillet 2022 débouchant sur la sélection de 30 projets qui seront accompagnés et financés via la bourse d’amorçage, de création, de diversification et de transformation.
- **Projet 302 – Faciliter l’accès des PME/TPE aux Marchés publics** : 3 canevas de cahiers spéciaux des charges orientés entreprises sont mis à disposition des pouvoirs adjudicateurs wallons, la cellule d’accompagnement des acheteurs publics est opérationnelle et les acheteurs publics en Wallonie sont mis en réseau afin de les professionnaliser davantage et de mettre en lumière les bonnes pratiques existantes.

PAP 3

Renforcer l'indépendance et la transition énergétique



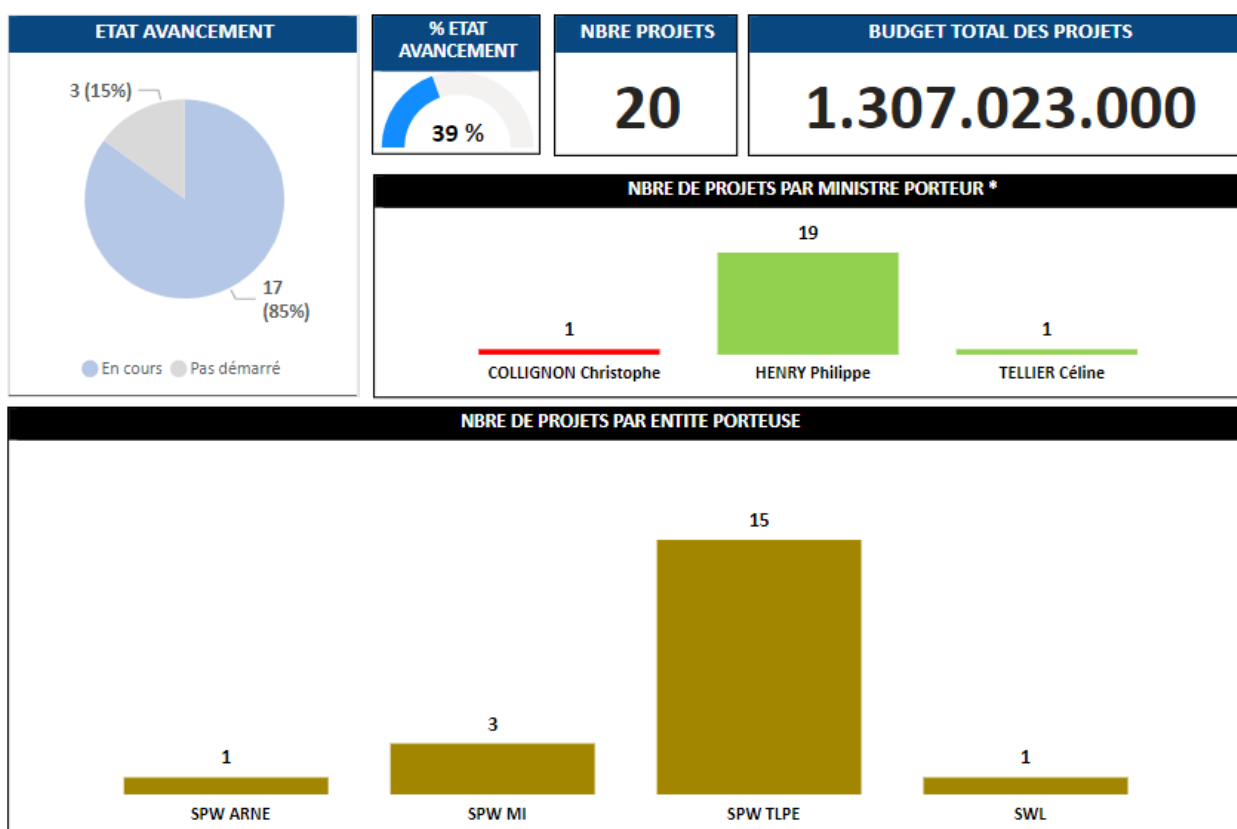
INTRODUCTION

La Wallonie poursuit un développement à la fois respectueux des limites de notre environnement et qui contribue activement à la préservation de la biodiversité et du climat. L'ambition est double : offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens et réduire les inégalités liées au cadre de vie tout en limitant les effets de nos activités sur les évolutions climatiques.

Les projets de ce **programme d'actions prioritaires « Renforcer l'indépendance et la transition énergétique » (PAP3)** s'inscrivent dans cette politique ambitieuse, agissant notamment sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des polluants, une mobilité plus partagée et la protection de la nature.

VUE MACRO

Le PAP 3 comprend **17 mesures** (correspondant à **20 projets**) pour un budget de **1,3 milliard d'euros**. La majorité de ces projets sont portés par le **Ministre Philippe Henry** et mis en œuvre principalement par le **SPW TLPE**. **85%** des projets sont **en cours** et présentent un **taux d'avancement** moyen de **39%**.



* Les projets co-portés par plusieurs ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (21) soit supérieure au nombre réel de projets (20).

Le budget de ce PAP3 (1.307.023 milliers €) est essentiellement consacré à la rénovation énergétique du bâti (406.231 milliers € – 31%) et de 20.000 logements d'utilité publique (721.000 milliers € – 55%), le reste du budget se répartit entre 5 autres mesures-phares :

1. Soutenir les communes pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé – 56.292 milliers € – 4,5%,



2. Soutenir les communes dans le cadre du plan Wallonie cyclable – 45.000 milliers € – 3,5%,
3. Implémenter des Mobipôles – 43.000 milliers € – 3%,
4. Soutenir la géothermie et les projets de géothermie minière – 25.500 milliers € – 2%,
5. Soutenir la création de 35 Communautés d'énergie renouvelable – 10.000 milliers € – 1%.

AVANCEES SIGNIFICATIVES

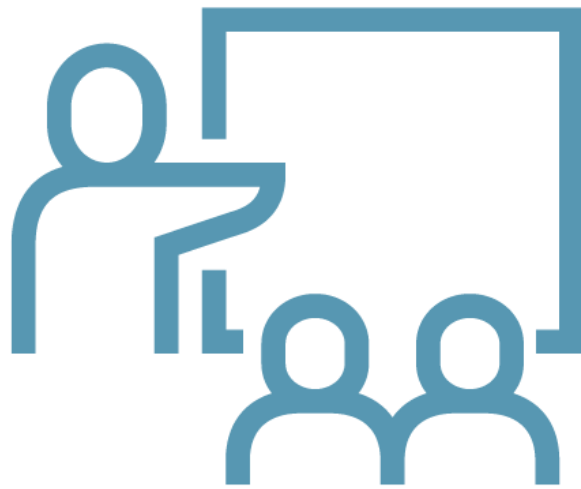
- **Projet 050 - Mettre en place la prime simplifiée pour les isolations de toitures et les travaux de rénovations énergétiques de moins de 3000 euros** : Au 31 décembre 2022, 1589 dossiers avaient été introduits dans le cadre de ce projet, le traitement de ces demandes a débuté fin janvier 2023.
- **Projet 051 - Mettre en place une prime « chauffage » spécifique** : 260 dossiers ont été introduits, 200 dossiers ont pu être traités en 2022 et 160 primes ont été octroyées (chiffres extraits fin 2022).
- **Projet 052 - Augmenter l'incitation à la rénovation (primes)** : Fin décembre 2022, 4455 dossiers étaient introduits, 505 traités et 383 primes versées.
- **Projet 054 - Réformer et renforcer le système d'aides MEBAR** : Sur l'année 2022, 1727 dossiers ont été réceptionnés et 1494 ménages ont pu bénéficier de l'aide. Il s'agit d'une augmentation de 40% du nombre de ménages.
- **Projet 056 - Stratégie de rénovation du SPW MI** : Depuis mai 2022, 10 marchés de travaux ont pu être lancés et 4 être attribués. 5 marchés d'études ont également été publiés, dont 4 ont également été attribués. Les premiers travaux concernant 3 régies routières et 6 maisons éclosières (pour environ 4000m² de bâtiments) vont pouvoir débuter en avril/mai 2023.
- **Projet 057 - Elargir les missions de RENOWATT** : Depuis le 1^{er} juin 2022, la mission de RenoWatt a été prolongée de 4 ans et ses moyens humains ont été renforcés (+ 30 % d'effectifs). Fin 2022, 5 entités locales ont signé une convention et la rénovation de 8 bâtiments était en cours d'étude.
- **Programme 059 – Déployer l'Alliance Climat Emploi Rénovation, avec les parties prenantes du secteur de l'isolation des bâtiments** : En 2022, la structure de gouvernance de l'Alliance Climat Emploi Rénovation a été officiellement lancée. 4 groupes opérationnels ont été organisés (offre, demande, bâtiments publics et financement).
- **Projet 062 - Faciliter le financement de rénovations énergétiques de bâtiments par la mécanique des fonds d'investissement** : En 2022, 40.000 milliers € ont d'ores et déjà été octroyés de façon complémentaire à la Société wallonne du crédit social (SWCS) et au Fonds du Logement de Wallonie (FWL) pour financer les prêts rénovation à 0%.
- **Projet 079 - Soutenir la géothermie profonde et les projets de géothermie minière en Région wallonne** : Un appel à projets pour la géothermie peu profonde a été lancé en juillet 2022, en décembre 33 projets ont été sélectionnés (25 projets pour le secteur privé et 8 projets pour le secteur public).
- **Projets 081 - Implémenter des Mobipôles et 093 - Mettre en œuvre un nouvel appel à projets WACY3** : Sur base d'un droit de tirage commun à ces deux projets, 124 plans ont été introduits (soit par environ la moitié des communes de la Région) et approuvés par le Ministre Philippe Henry, parmi ces plans on retrouve notamment :



- 301 aménagements cyclistes ;
 - 289 aménagements piétons ;
 - 159 projets d'intermodalités.
- **Projet 095 - Lancer des appels à projets pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique** : 3 premiers appels à projets ont été lancés et 33 projets ont été sélectionnés : 17 pour financer des parcs en milieu urbain et 16 pour un financement du maillage vert et bleu en milieu urbain.
 - **Projet 251 - Rénover énergétiquement 20.000 logements d'utilité publique** : En 2022, 1.149 logements étaient en cours de rénovation et au total 76 logements avaient été rénovés.

PAP 4

Former



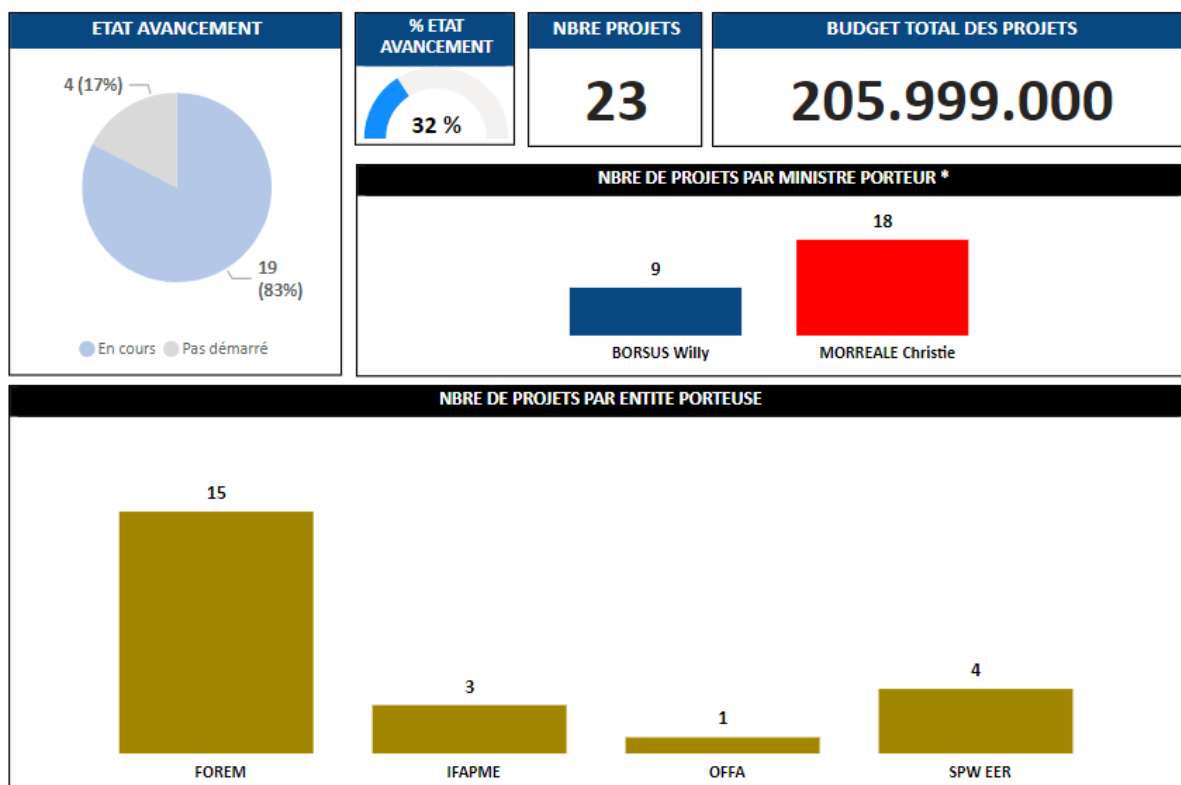
INTRODUCTION

La plus grande richesse de la Wallonie est sa jeunesse. Elle regorge aussi de nombreux talents. Il faut donc continuer à les développer en mettant en place les conditions pour mener une politique de formation coordonnée qui permette de déboucher sur des perspectives positives en termes d'emploi durable et de qualité, de répondre à l'ensemble des besoins des entreprises et surtout d'améliorer le taux d'emploi en Wallonie, en particulier chez les jeunes.

Dans le cadre du **programme d'actions prioritaires « Former » (PAP4)**, la Wallonie entend créer un maximum de synergies entre les acteurs de la Formation et de l'Enseignement, s'engager dans une réforme de l'alternance, renforcer le tutorat ou encore investir dans les infrastructures et équipements de formation. Elle entend également lutter contre la pénurie dans certains métiers, notamment ceux liés aux activités scientifiques et à l'évolution des technologies.

VUE MACRO

Le PAP 4 comprend **9 mesures** (correspondant à **23 projets**) pour un budget de **205 millions d'euros**. La majorité de ces projets sont portés par la **Ministre Christie Morreale** et mis en œuvre principalement par le **FOREM**. **83%** des projets sont **en cours** et présentent un **taux d'avancement** moyen de **32%**.



* Les projets co-portés par plusieurs Ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (27) soit supérieure au nombre réel de projets (23).

Le budget de ce PAP4 (**205.999 milliers €**) est essentiellement consacré à **la réforme des aides à la formation** (67.170 milliers € – 33%) et **aux investissements dans les infrastructures et les équipements de formation** (61.673 milliers € – 30%), le reste du budget se répartit entre 7 autres mesures-phares :

- Porter la réforme de l'alternance pour les jeunes de 15 à 25 ans – 540 milliers € – 0% ;
- Développer l'offre de formations pour l'enseignement dans les Centres de compétence – 6.400 milliers € – 3% ;
- Augmenter l'attractivité de la formation en alternance sous convention de stage IFAPME – 9.707 milliers € – 5% ;
- Réformer le tutorat – 5.863 milliers € – 3% ;
- Améliorer les incitants à la formation menant à des emplois en pénurie – 7.420 milliers € – 4% ;
- Mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d'emploi et de sensibilisation aux STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) et au numérique – 16.345 milliers € – 8% ;
- Pérenniser « Tremplin 24 mois+ » – 30.880 milliers € – 15%.

AVANCEES SIGNIFICATIVES

- **Programme 001 - Réforme de l'alternance** : Un état des lieux transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, et en particulier de l'alternance, a démarré en mai 2022 et s'est clôturé par la prise d'acte du rapport complet de l'état des lieux par les Gouvernements et Collège des 4 entités francophones en février 2023. Un plan des premières actions prioritaires 2023 a également été approuvé par le Gouvernement wallon à cette même date.
- **Projet 002 - Développement de l'offre de formation pour l'enseignement dans les Centres de compétences** : L'action a démarré au deuxième semestre 2022. Les Centres ont été invités à rentrer leurs plans d'actions via un appel annuel. Les projets retenus leur ont été notifiés et les actions de formation à destination des publics scolaires comme les actions de sensibilisation à destination des jeunes ont pu démarrer.
- **Projet 003 – Attractivité de la formation en alternance IFAPME** : Dès la rentrée de septembre 2022, l'IFAPME a remboursé les frais d'inscription (en moyenne 300€) dans les formations d'adultes conduisant à un métier en pénurie ou une fonction critique. A ce jour 3047 dispenses de droits d'inscription ont été octroyées aux apprenants. D'autre part, un incitant financier d'un montant de 750€ a été mis en place à destination des entreprises formatrices. Pour l'année 2022, 2200 primes devraient être versées aux entreprises qui accueillent et forment des stagiaires. Enfin, pour augmenter le nombre de stagiaires sous convention de stage IFAPME parmi les personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale, des concertations ont été entreprises avec la Fédération des CPAS et le Conseil Régional de la Formation (CRF).
- **Programme 008 – Tutorat** : l'IFAPME a élargi et retravaillé ses modules de formations au tutorat et a collaboré avec les secteurs professionnels (EDUCAM - automobile, Commerce Training, Construction) pour adapter les formations Tutorat à leurs besoins spécifiques. En 2022, 3 formations spécifiques au secteur de la mobilité ont été dispensées au sein des Centres de formation. Par ailleurs, l'IFAPME et le FOREM collaborent à une réflexion globale enclenchée en novembre 2022 afin d'améliorer le dispositif tutorat.

- **Projet 013 - Plan coordonné de promotion des STEAM** : Un cadastre des acteurs de la promotion des métiers et de la sensibilisation aux sciences a été réalisé, et une cartographie des acteurs et actions de la promotion des métiers a été créée. Parallèlement, un appel à projets et un appel à manifestation d'intérêts ont été lancés en juillet 2022. Les projets sélectionnés seront mis en œuvre au cours de l'année 2023.
- **Programme 029 - Investir dans les infrastructures et équipements de formation** : Plusieurs projets ont démarré, et les premiers engagements de personnel ont été réalisés. Parmi les avancées significatives, on note la signature du compromis pour l'acquisition d'une parcelle pour le projet de remise à niveau des équipements et de l'infrastructure du Centre de compétence Logistique Hainaut (projet 29e) et le financement de 7 Centres de compétences dans le cadre de l'appel à projets permettant le financement des équipements et infrastructures. (Projet 29m)
- **Projet 262 - Tremplin 24 mois+** : Depuis le début du projet, 1859 postes ont été octroyés, ce qui correspond à 1151 engagements (il y a un décalage entre l'octroi et l'engagement réel puisque l'employeur dispose de 6 mois pour procéder à l'engagement).

PNRR





INTRODUCTION

Les projets décrits dans ce chapitre sont ceux qui ont été présentés par la Région wallonne dans le **Plan national de reprise et de résilience (PNRR), remis à la Commission européenne en avril 2021.**

L'Union européenne a en effet décidé d'initier son propre plan de relance dénommé « Next Generation EU » en juillet 2020, financé par un instrument phare « La Facilité pour la Reprise et la Résilience » (FRR). Pour prétendre aux financements européens, les Etats membres doivent se conformer aux exigences de la Commission, dont notamment :

- Atteindre les jalons et cibles prédéterminés dans les délais fixés ;
- Proposer un ensemble cohérent de réformes et de projets. La Wallonie porte 51 projets et contribue à 3 réformes ;
- Les projets doivent respecter le principe du DNSH (Do No Significant Harm), c'est-à-dire ne pas causer de préjudice aux 6 objectifs environnementaux suivants :
 - L'atténuation du changement climatique,
 - L'adaptation au changement climatique,
 - L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
 - L'économie circulaire,
 - La prévention et la réduction de la pollution,
 - La protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- Proposer un Plan qui consacre au moins 20% de son budget à des dépenses en faveur du numérique et 40% en faveur du climat ;

Le respect de ces conditions constitue un ensemble complexe et ambitieux de critères quantitatifs et qualitatifs à monitorer au quotidien, qui font du suivi des projets du PNRR un exercice exigeant et jalonné de nombreux défis.

Le Plan National de Relance et de Résilience (PNRR) remis par la Belgique s'inscrit bien dans les objectifs de la Facilité puisqu'il vise à accélérer la transition de notre pays vers une croissance plus **durable, résiliente et inclusive** en finançant d'ambitieux projets **d'investissement et de réformes**. Ces projets touchent à 6 thématiques :

- Climat, durabilité et innovation,
- Transformation numérique,
- Mobilité,
- Social et vivre-ensemble,
- Economie du futur et productivité,
- Finances publiques.

Tous les projets et réformes du Plan doivent être terminés au plus tard pour fin juin 2026.

Au sein du Plan National belge, la Wallonie porte **32 mesures** (correspondant à **51 projets auxquels s'ajoutent 3 réformes**). Parmi ces 51 projets, **14 ont été identifiés par les PSE comme en lien direct avec les 4 programmes d'actions prioritaires (PAP)**.

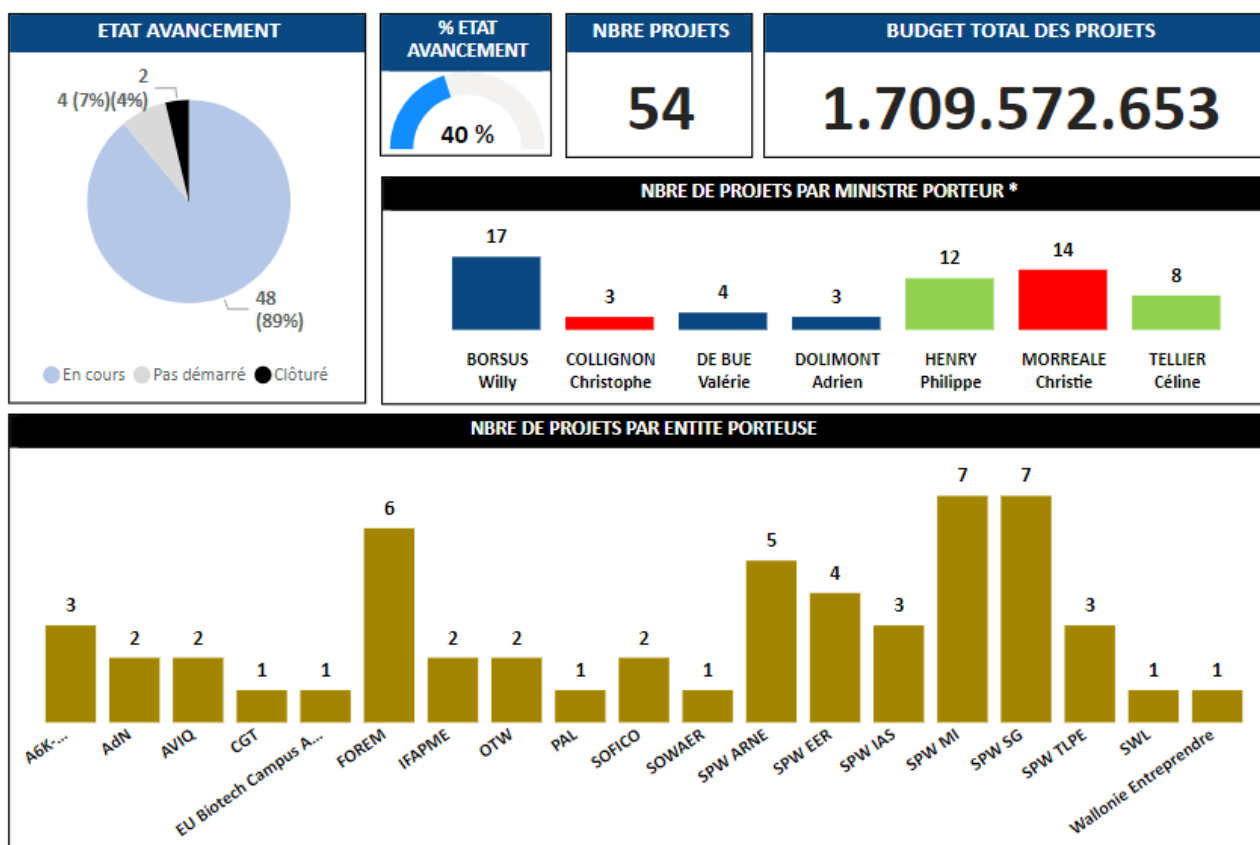


L'état d'avancement des projets du PNRR sera dès lors présenté ci-dessous en trois parties :

1. Les projets PNRR ciblés par les PSE, contribuant aux PAP ;
2. Les projets PNRR non ciblés par les PSE ;
3. Les réformes (dont la réalisation conditionne le financement européen pour les projets PNRR).

VUE MACRO

Le PNRR comprend **32 mesures** (correspondant à **51 projets auxquels s'ajoutent 3 réformes**) pour un budget total de **1,7 milliard d'euros** dont plus de 1.1 milliard d'euros⁴ provient de subsides issus de la FRR. Les 600 millions restants sont financés au travers du budget régional. Quatre ministres se partagent la majorité des projets : les **Ministres Willy Borsus, Christie Morreale, Philippe Henry et Céline Tellier**. Les projets sont portés autant par les UAP que par les administrations wallonnes. 2 projets sont d'ores et déjà clôturés, et seuls 4 projets n'ont pas encore démarré. On observe un **taux d'avancement** moyen de **40%**.



* Les projets co-portés par plusieurs ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (61) soit supérieure au nombre réel de projets (54).

⁴ Ce montant tient compte de la réduction des fonds européens issus de la FRR. Pour plus de détails, voir chapitre budgétaire.



AVANCEES SIGNIFICATIVES - PROJETS CIBLES PAR LES PSE

PAP 1

- **Projet 250 - Créer de nouveaux logements d'utilité publique** : en novembre 2022, le Gouvernement wallon a sélectionné 50 projets correspondant à la création de 801 logements publics éco-responsables. Un accord-cadre de conception-construction en écoconstruction a été lancé et attribué le 23 décembre 2022 à 6 sociétés au total.
- **Projet 252b - Rénover et créer des places d'accueil et d'hébergement pour les publics sans-abri ou mal logés** : le 24 novembre 2022, 30 dossiers ont été sélectionnés correspondant à la création d'un nombre total de 775 unités de logement.
- **Projet 252c - Equiper le domicile des seniors en perte d'autonomie** : le Gouvernement wallon a sélectionné en décembre 2022 un total de 5 prestataires pour le déploiement de 15.000 solutions technologiques d'assistance digitale.
- **Projet 255 - Lancer un appel à projets pour la création de places supplémentaires en crèche** : suite à cet appel à projet, un total 75 dossiers pour le volet 1 et 179 dossiers pour le volet 2 ont été réceptionnés. En décembre 22, l'ensemble des projets recevables du volet 1, à savoir 1.975 places, ont été sélectionnées (dont 1.838 incluant une subvention à l'infrastructure). Pour le volet 2, des projets pour un équivalent de 1.593 places ont été sélectionnés.

PAP 2

- **Projet 47 - Soutenir le déploiement d'une filière wallonne "hydrogène"** : en 2022, les deux projets sélectionnés (Columbus et John Cockerill Hydrogen) ont reçu la validation par la Commission européenne de soutien financier.
- **Projet 72 - Soutenir la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes** : suite à l'appel à projets lancé en 2021, 7 projets rassemblant des équipes de recherche et des industriels ont été sélectionnés par un Jury et labellisés par le Gouvernement wallon. Ils ont démarré le développement de nouvelles technologies afin de pouvoir proposer d'ici 2026 des démonstrateurs préindustriels.
- **Projet 178b - Assurer la transition digitale du secteur du tourisme** : un marché public visant à récolter des données de fréquentation des espaces naturels en Wallonie a été lancé et attribué en décembre 2022 pour une durée de 18 mois.
- **Projet 200 - Construire 5 infrastructures névralgiques qui permettront d'assurer le déploiement de la filière agro-alimentaire durable** : un appel à projets a été lancé en juin 2022 pour subventionner 5 infrastructures névralgiques qui permettront d'assurer le déploiement de la filière agroalimentaire durable sur l'ensemble du territoire wallon. L'analyse des dossiers a permis de présélectionner 5 projets. Le projet 200 est lié au projet 198 qui dans le même timing a présélectionné 30 projets d'infrastructures à petite échelle et de soutien au développement de filières émergentes.



PAP 3

- **Projet 49 - lancer un appel à projets à destination des pouvoirs locaux pour la rénovation énergétique des bâtiments publics** : un appel à projets a été lancé et une sélection opérée par le Gouvernement Wallon le 15 décembre 2022. 98 projets ont été sélectionnés sur 166 dossiers reçus.
- **Projet 55 - Réformer UREBA, et lancement de plusieurs UREBA exceptionnels** : le Gouvernement wallon a validé la sélection des projets de la phase 1 lors de sa séance du 15 décembre 2022. La liste des lauréats a été publiée depuis sur les sites internet ad hoc. Au total, 319 projets ont été sélectionnés pour un montant global de primes de 77m€ et une superficie d'environ 470.000 m².
- **Projet 83b - Etendre l'infrastructure du tram de Liège** : Le marché de travaux pour l'extension vers Herstal a été publié en décembre 2022. Tout le travail préparatoire au dépôt des permis d'urbanisme et à la publication du marché concernant l'extension vers Jemeppe a également été réalisé (de telle sorte les permis d'urbanisme pourront être déposés dès le début de l'année 2023 et le cahier spécial des charges publié au cours du 1^{er} trimestre).
- **Projet 83c - Rénover et étendre l'antenne de Châtelet** : la rénovation des voies existantes et de la signalisation ferroviaire sur les voies existantes (2,5 km) est en cours depuis le 2^{ème} semestre 2022. Ces travaux devraient être terminés fin avril 2023. Ils concernent la moitié du linéaire total (entre les stations Waterloo et Centenaire).

PAP 4

- **Programme 31 - Upgrader les centres de formation** : Les 6 projets de ce programme visent à la construction, l'agrandissement et la rénovation d'infrastructures afin d'augmenter les capacités des formations pour des métiers en demande et en pénurie. Pour 2022, citons les progrès suivants :
 - Dans le cadre de la **construction d'un éco-centre en partenariat IFAPME/Forem à Belgrade (31a)**, l'option d'achat du terrain a été signée, le marché public d'architecture a été attribué au bureau d'étude et l'esquisse en vue de la rédaction du dossier de demande de permis d'urbanisme et du lancement des marchés de travaux est en préparation ;
 - Le bâtiment **Aptaskil** de Seneffe (**31b**) a été inauguré ;
 - Pour le projet de **création d'un centre des Eco-technologies contemporaines et de la formation continue (31h)**, l'UMONS a attribué le marché Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction de la plate-forme technologique et a lancé le marché Design & Build, tandis que le Forem a acquis un terrain et a désigné un bureau d'études pour réaliser des études de stabilité, d'architecture et de techniques spéciales.
- **Projet 32 - Mettre sur pied une EU Biotech Campus** : la première pierre du chantier a été posée le 13 décembre 2022 lors d'une inauguration. Le site internet « biotechcampus.be est en ligne et des premières formations « digitales » sont testées avec BLOWIN.
- **Programme 33 – Life long Digital learning** : En matière de **digitalisation des formations et de formation aux métiers du numérique (33b)**, l'IFAPME a installé 33 bornes interactives dans les centres de formation et Services Alternance ; l'ensemble des centres de formation du Réseau IFAPME sont équipés de classes



virtuelles ; le laboratoire numérique a été livré et installé à la Chaufferie (Charleroi) ; le Réseau IFAPME s'est doté de matériels et équipements de pointe intégrant les dernières innovations en matière de réalité virtuelle. Dans le cadre du projet du Forem visant à la **digitalisation des formations grâce à l'équipement des Digital Factories (33c)**, 4 sites existants seront aménagés et 5 seront achetés ou construits ; parmi ceux-ci, 2 sites ont été identifiés (à Liège et à Namur). La conceptualisation de la typologie des espaces des digital factories a été réalisée et a abouti à un programme architectural. Un recensement des équipements technologiques est en cours ; le lieu d'implantation de la plate-forme de recherche et développement a été déterminé (Liège).

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PROJET – NON CIBLES PAR LES PSE

- **Projet 58a - Lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives** : à la suite d'un appel à projet lancé en octobre 2021, les candidats sélectionnés ont reçu un accord de principe en novembre 2022. L'appel à projets a été un succès puisque 85 dossiers ont été sélectionnés et ce pour une surface totale bien supérieure à l'objectif initial du projet.
- **Projet 86c - Etendre le Triligiport** : le marché de suivi des travaux a été validé par le Gouvernement wallon le 11 février 2022. Les travaux ont débuté en mars 2022 pour une durée de 300 jours. Fin 2022, le parking camions a totalement été délivré à l'opérateur et est en service. En ce qui concerne l'extension du terminal, 2/3 des sous-fondations ont été réalisées, 45% du béton sec compacté est mis en place, 35% des sous-couches hydrocarbonées sont réalisées et 30% des infrastructures destinées à supporter le futur portique ont été mises en place.
- **Projet 90a - Développer les corridors vélos N275 et E411** : Les travaux de la phase 1 de la cyclostrade N275 ont été lancés en 2022 et devraient se terminer au premier trimestre 2023. Les études préalables au lancement des travaux de la cyclostrade E411 ont également été initiées .
- **Projet 91a - Lancer des appels à projets pour le développement de bornes de chargement sur le domaine public** : une cartographie a été élaborée par les Agences de Développement Territorial (ADT) et les Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) et un appel à intérêt a été lancé vers les communes afin qu'elles décident pour chaque zone d'intérêt si elles sont favorables au développement d'une borne.
- **Projet 96 - Soutenir la régénération de forêts résilientes** : sur base des enseignements de l'appel à projet lancé en 2021, un deuxième appel à projet a été lancé et les soumissionnaires sélectionnés en 2022.
- **Projet 97 - Renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie** : fin 2022, on dénombre 54 projets dont 1 de valorisation et 53 pour l'acquisition (dont 17 sont clôturés avec un acte d'achat). Pour une superficie couverte de 206 ha, dont 71 ha ont un acte d'achat finalisé.
- **Projet 98 - Créer deux parcs nationaux (catég. II UICN) en Wallonie** : le Gouvernement a sélectionné 2 lauréats (sur les 4 candidatures) le 8 décembre 2022. Il s'agit du parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du parc national de la Vallée de la Semois.
- **Projet 132 - Déployer le réseau de fibre optique dans 35 zones d'activités économiques (ZAE)** : le marché de travaux pour ce projet (qui se compose de 3 lots) a été attribué en juin 2022.



- **Projet 135 - Mettre en œuvre des proof of concepts (POC) 5G** : les appels à projets POC 5G pour ces deux secteurs ont été lancés en 2022 et ont abouti à la désignation de 10 projets lauréats.
- **Projet 162 - Mettre en place des partenariats d'innovation au niveau de 2 des 6 chaînes de valeur prioritaires qui sont celles de la métallurgie et des matériaux de construction** : 11 projets rassemblant des équipes de recherche et des industriels ont été sélectionnés par un jury et validés par le gouvernement Wallon fin mars 2022.
- **Projet 163 - Economie collaborative CDV prioritaires** : après vérification de la complétude des dossiers et une évaluation externe, un jury a procédé à la présélection des projets et a permis au gouvernement Wallon de sélectionner 70 projets le 15 juillet 2022. Après une vérification administrative post sélection, ce sont finalement 63 projets qui se sont vus notifiés.
- **Projet 164 - Créer une filière de démantèlement d'avions** : le 7 juillet 2022, le Gouvernement wallon a désigné le porteur de projet (consortium SABENA – SABCA – COMET).
- **Projet 199 - Construire 3 hubs logistiques** : les implantations et les programmations des trois hubs ont été validées par arrêté du Gouvernement wallon le 7 juillet 2022.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PROJET – REFORMES

- **R-2.03 - Introduction de la 5G, Plan national** : le décret adapté, ouvrant la voie au déploiement sous conditions de la 5G en Wallonie, a été adopté le 7 décembre 2022 en séance plénière du Parlement de Wallonie.
- **R-5.05 - Réforme accompagnement demandeurs emploi** : cette réforme adoptée en décembre 2021 sera progressivement mise en œuvre pour l'être totalement d'ici décembre 2023. Depuis le 1er juillet 2022, les équipes du Forem en charge de l'accompagnement sont réorganisées selon les nouvelles modalités d'accompagnement.
- **R-6.03 - Revue des dépenses, Budget Base Zéro PNRR** : en décembre 2022, le Gouvernement wallon a opté pour une procédure sélective sur base annuelle. Cela signifie qu'un nombre limité de sujets (3 à 5) seront analysés lors de chaque exercice budgétaire annuel.

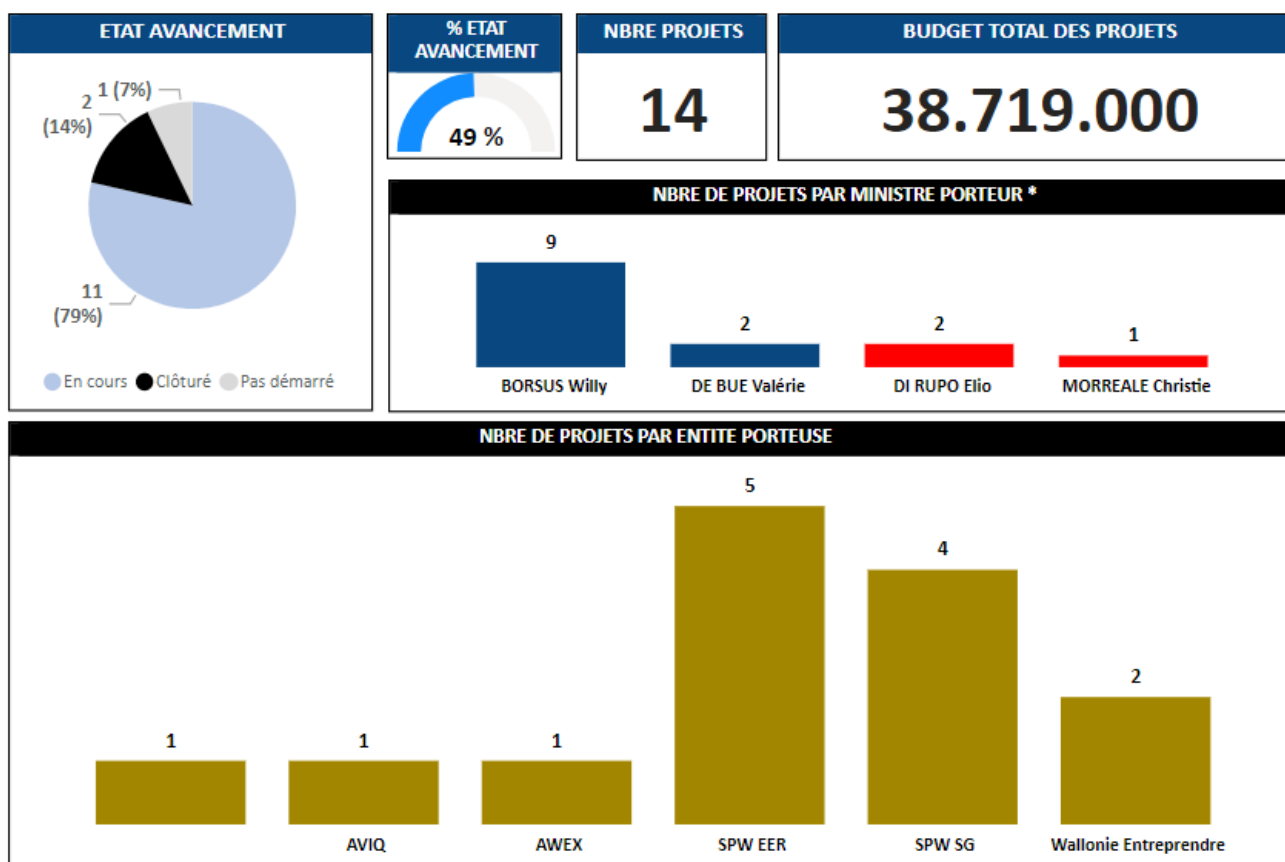
PREREQUIS

INTRODUCTION

La mise en œuvre des projets prérequis est considérée comme une condition nécessaire et indispensable au déploiement de l'ensemble des projets.

VUE MACRO

Les **11 mesures** (correspondant à **14 projets**) relevant des prérequis disposent d'un budget de **38 millions d'euros**. La majorité de ces projets sont portés par le **Ministre Willy Borsus** (9) et mis en œuvre par le **SPW EER** (5), suivi du SPW SG (4). **79%** des projets sont en cours et présentent un taux d'avancement moyen de **49%**.



Le budget de ces projet prérequis (38.719 milliers €) est essentiellement consacré au développement d'un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" (14.000.000 € - 36 %), au renforcement des capacités digitales du SPW (5.000.000 € - 13 %), à la mise en œuvre de la refonte des mécanismes d'aides à la recherche, la réforme des aides à l'investissement ainsi que la réforme du soutien à l'internationalisation (4.290.000 € - 11%), à la mise en place de la gouvernance PRW (4.000.000 € - 10,5%) et la mise en œuvre d'un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance (4.000.000 € - 10,5%).

Le reste du budget (7.429.000 - 19%) se répartit entre 5 autres mesures-phares :

- Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration (3.000.000 €) ;

- Mettre en place un Passeport Entreprise au sein de l'administration wallonne (1.194.000 €) ;
- Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés (1.235.000 €) ;
- Réformer l'écosystème de support/accompagnement des entreprises (1.000.000 €) ;
- Mettre en force la réforme des outils économiques et financiers wallons (1.000.000 €).

AVANCEES SIGNIFICATIVES

- **Projet 145 – Mettre en œuvre un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance** : un projet pilote d'accompagnement de 6 entreprises dans leur croissance s'est déroulé en 2022 et un nouveau dispositif d'accompagnement d'un portefeuille non-exhaustif d'une nonantaine d'entreprises a été lancé à la fin de l'année 2022.
- **Projet 155 a – Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche** : la refonte des mécanismes d'aides à la recherche est effective depuis octobre 2021 au niveau des aides régionales.
- **Projet 156 - Réformer l'écosystème de support/accompagnement des entreprises** : suite à la finalisation de la réforme durant le 3^{ème} trimestre de l'année 2022, les opérateurs d'accompagnement inscrivent désormais leurs produits dans le cadre du référentiel de produits commun, sont financés forfaitairement sur base de réalisations et sont évalués par un système qualité professionnel et indépendant.
- **Projet 158 - Mettre en place la réforme des outils économiques et financiers wallons** : la fusion de la SOGEPA, de la SOWALFIN et de la SRIW en un nouvel outil est effective depuis le 1^{er} janvier 2023. Le nom donné à la nouvelle entité est « Wallonie Entreprendre » (WE).
- **Projet 304 – Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration** : à la fin de l'année 2022, une nouvelle direction a été mise en place au sein du SPW – Secrétariat général : la Direction de l'Optimisation et des Relations Usagers (DORU).
- **Projet 305a – Piloter le PRW et en assurer la communication** : les partenaires sociaux et environnementaux ont été intégrés à la gouvernance du Plan suite à l'accord du 28 mars 2022.
- **Projet 305b – Évaluation ex-post et ex-ante du PRW** : durant l'année 2022, les évaluations *ex-ante* et les diagnostics (sur l'indice de situation sociale, économique, environnemental, sur base des 17 objectifs de développement durable) ont été réalisés.



IV. Vue globale des projets hors accord

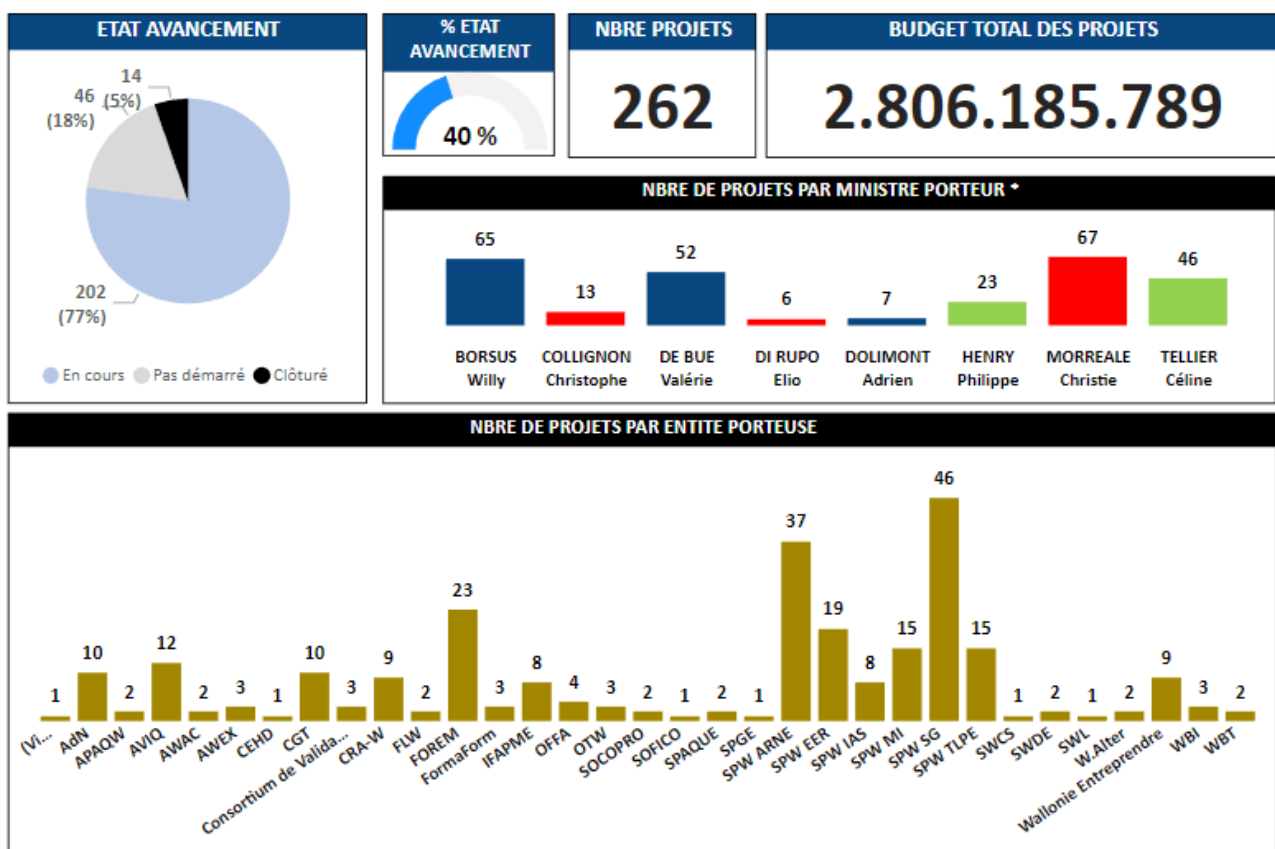
INTRODUCTION

Les projets dits « **hors accord** » sont les projets qui ne se retrouvent ni dans un Programme d'actions prioritaires, ni dans le PNRR et ne constituent pas un prérequis.

VUE MACRO

On compte **192 mesures** (correspondant à 262 **projets**) « hors accord » pour un budget de **2.8 milliards d'euros**

La majorité de ces projets sont portés par la **Ministre Christie Morreale** et le **Ministre Willy Borsus** suivis de la **Ministre Valérie De Bue**. Ils sont mis en œuvre principalement par le **SPW SG (46)**, **SPW ARNE (37)** et le **Forem (23)**. **77%** de ces projets sont **en cours** et présentent un **taux d'avancement** moyen de **40%**.



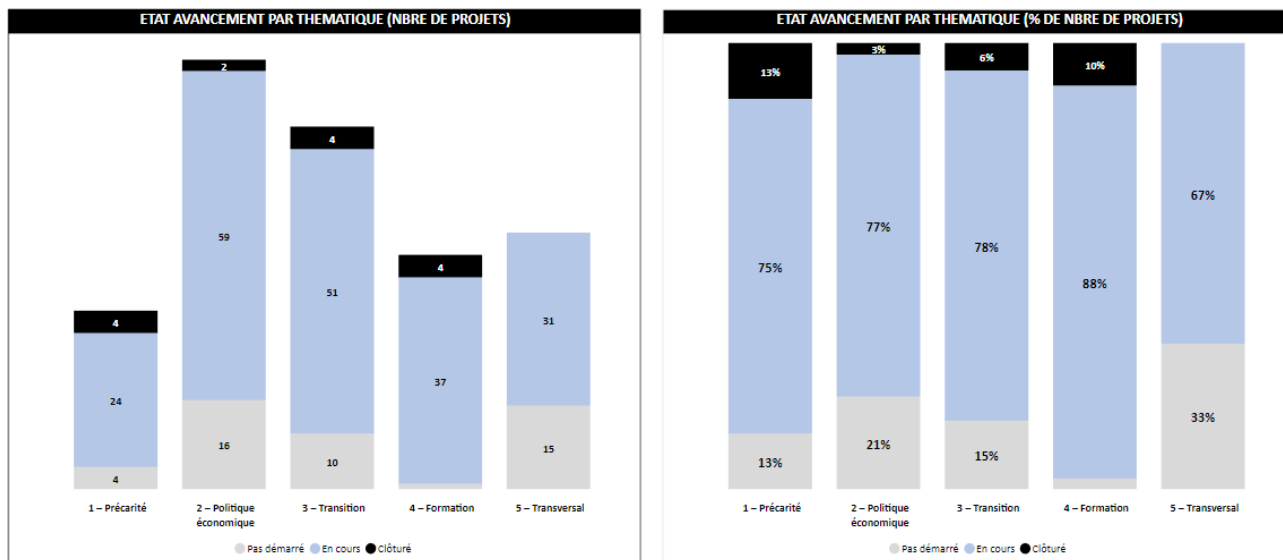
* Les projets co-portés par plusieurs Ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (279) soit supérieure au nombre réel de projets (262).

Le budget de **2.806.185.789 €** est réparti entre les 5 thématiques du Plan comme suit :

- Précarité : 280.799.432 € - 10 %,
- Politique Economique : 945.101.500 € - 34 %,
- Transition énergétique : 1.311.138.357 € - 47%,
- Formation : 210.413.000 € - 7 %,
- Transversal : 58.733.500 € - 2%

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des projets (en nombre et en %) selon leur état d'avancement (non démarrés, en cours ou clôturés).

On observe qu'une grande majorité des projets sont en cours ou clôturés.



Pour plus de détails concernant les avancées de ces projets, nous renvoyons le lecteur à l'annexe 1.



V. Suivi budgétaire

MISE EN CONTEXTE DU BUDGET ALLOUÉ AU PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE

Le Plan de Relance de la Wallonie (PRW) se compose de 291 mesures (initialement 319) réparties en 6 axes. Le PRW est financé, d'une part, par le budget régional et, d'autre part, par la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR) pour ce qui concerne les projets repris dans le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR). Le PNRR est le plan de réformes et d'investissements soumis par la Belgique dans le cadre du plan de relance européen « NextGenerationEU ». La Facilité pour la Reprise et la Résilience est l'outil de financement de NextGenerationEU. Le PNRR a été validé par la Commission européenne le 23 juin 2021 et doit être mis en œuvre pour fin 2026.

Dans le cadre de la Facilité pour la Reprise et la Résilience, le montant alloué aux Etats membres est une enveloppe fermée. Sa répartition se compose d'une part fixe (70 %) et d'une part variable (30 %). Cette dernière est notamment fonction de l'impact de la crise Covid-19. La méthode de calcul européenne réserve une importance prépondérante à la situation économique de chaque pays pour la période 2020-2021 par rapport à 2019 : plus l'impact de la crise est élevé, plus le montant alloué est important. Le montant alloué à un Etat membre est donc également dépendant des paramètres affectant les autres Etats membres. La partie variable a été définitivement fixée en juin 2022, lorsque l'évolution du PIB⁵ entre 2019 et 2021 a pu être calculée sur base des chiffres définitifs.

En raison d'une croissance économique 2021 supérieure aux prévisions de l'automne 2020, l'enveloppe de subsides européens destinés à la Belgique a été diminuée par l'Union européenne de 1,4 milliards €. Le Comité de Concertation du 15 mars 2023 a décidé de répartir cette diminution entre l'Etat fédéral et les Entités fédérées. **La part de la Wallonie s'en est trouvée réduite de 350 millions €.** Afin de ne pas aggraver la dette régionale, le Gouvernement wallon a décidé de réduire le budget total du PRW pour tenir compte de cette réduction de recettes européennes.

Aux yeux de la Commission européenne, les projets wallons repris dans le PNRR sont particulièrement structurants et impactants pour la Wallonie. Le Gouvernement a donc décidé de réaliser une partie des économies sur le budget des projets du PRW non repris dans le PNRR.

Sur cette base, les économies suivantes ont été décidées (sur l'ensemble de la période de programmation) :

- 143,5 millions € sur le budget des projets du PRW repris dans le PNRR ;
- 206,5 millions € sur le budget des projets du PRW non repris dans le PNRR.

⁵ Le Produit Intérieur Brut ou la valeur ajoutée créée sur le territoire de chaque Etat membre.

En outre, plusieurs projets wallons du PNRR ont été identifiés pour basculer du PNRR vers le PRW. Ils ne seront plus financés par des fonds européens mais par le budget régional. Sous réserve de l'approbation de ces changements par la Commission européenne, ils ne feront donc plus partie du PNRR. Le PNRR révisé doit être officiellement remis à la Commission européenne fin avril 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du budget initial de 2023, le gouvernement a décidé de réorienter 395 millions € du budget du PRW afin de répondre à la crise énergétique. Les budgets libérés dans le cadre du PRW financent des mesures énergétiques vivement souhaitées par les partenaires sociaux : aides aux entreprises, PME, indépendants ; aides aux maisons de repos, centres d'hébergement pour personnes handicapées, abris de nuit ; aides aux employeurs APE (aides à la promotion de l'emploi), aides à la mobilité pour les aides familiales et ménagères, *etc.*

Au total, 745 millions € d'économies ont été réalisés sur le budget initial du PRW prévu pour l'ensemble de sa programmation. Le PRW a ainsi été recentré sur ses priorités pour tenir compte, d'une part, de la baisse de la dotation européenne à la Belgique dans le cadre de la FRR et, d'autre part, des conséquences de la crise énergétique de l'hiver 2022.

L'EXECUTE DU PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE AU 31 DECEMBRE 2022.

Comme chaque trimestre, la Cellule d'informations financières (CIF) et la Cellule d'appui au monitoring (CAM) ont réalisé une analyse de l'exécuté du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) au 31 décembre 2022.

A la suite de cet exercice, les conclusions suivantes peuvent être soulignées.

Chiffres globaux

A la suite de la modification de la maquette budgétaire du PRW dans le cadre du conclave budgétaire d'octobre 2022 relatif au budget initial de l'année 2023, 2.153.557.910 € étaient **prévus** en crédits d'engagement⁶ (CE) et 1.037.455.934 € en crédits de liquidation⁷ (CL) pour l'année 2022.

L'**exécuté** tel qu'enregistré par le Service Public de Wallonie (SPW) au 31 décembre 2022 s'élève quant à lui à 1.658.264.038 € en CE et 769.255.421 € en CL, soit respectivement 77,00% et 74,15% des crédits budgétés. En parallèle, 2.030.480.039 € en CE et 1.014.247.308 € en CL ont fait l'objet d'une note au gouvernement wallon (NGW) validée par le Gouvernement au 31 décembre 2022.

Concernant les unités d'administration publique (UAP)⁸ impliquées dans le Plan, ces dernières rapportent pour l'année 2022 des recettes perçues à hauteur de 555.611.115 € et des dépenses imputées à hauteur de 187.118.581 €⁹. A titre de comparaison, des montants de 958.213.425 € en engagement et de 575.250.164 € en liquidation ont fait l'objet de NGW pour l'année 2022 et sont donc prévus sur des adresses budgétaires (AB) à destination des UAP. Au 31 décembre, le SPW a engagé un montant de 830.204.033 € et liquidé 386.006028 € vers les UAP pour l'année 2022.

⁶ Les crédits d'engagement font référence aux moyens d'action dédiés à une politique particulière, soit les montants qui sont réservés à une politique précise.

⁷ Les crédits de liquidation font référence aux moyens de paiement dédiés à une politique particulière, soit les montants qui sont payés pour la mise en place d'une politique précise.

⁸ Il s'agit d'unités relevant du périmètre de consolidation de la Région wallonne au sens du SEC 2010 (S.1312), ce dernier étant le système européen des comptes nationaux et régionaux, soit le cadre comptable de l'Union Européenne.

⁹ Ce montant ne comprend pas 20.826.049,30 € exécuté par le FOREM en 2022 mais qui ne pouvait être ventilé entre les projets concernés. La répartition de ce montant par projet apparaîtra dans le prochain rapport.

Tableau 1 : Consommations 2022 du PRW par axe

	Prévu dans la maquette		Budgété au travers de décisions prises par le GW		Exécuté SPW au 31/12		Recettes UAP	Dépenses UAP
	CE	CL	CE	CL	CE	CL		
Axe 1	523.224.925	187.696.560	425.904.483	158.379.261	295.530.450	122.498.681	34.087.445	18.375.895
Axe 2	713.094.949	252.071.051	717.228.015	285.135.701	551.471.000	166.368.081	85563666	54157918,9
Axe 3	356.734.850	158.575.665	351.478.153	137.203.854	339.744.284	126.697.942	62.556.215	17.425.281
Axe 4	452.557.023	320.974.843	449.039.337	323.122.731	417.201.089	291.762.825	357.758.535	80.172.059
Axe 5	13.709.503	9.931.495	15.939.691	11.657.394	12.963.347	5.971.244	0	0
Axe 6	94.236.660	108.206.320	70.890.360	98.748.366	41.353.868	55.956.648	15.645.254	16.987.427
TOTAL	2.153.557.910	1.037.455.934	2.030.480.039	1.014.247.308	1.658.264.038	769.255.421	555.611.115	187.118.581
%			94,28%	97,76%	77,00%	74,15%		

Plan national de relance et de résilience (PNRR)

Dans la maquette, 746.635.914 € CE et 152.257.260 € en CL ont été prévus en 2022 pour les projets PNRR dont 651.749.379 € en CE et 131.618.829 € en CL ont fait l'objet d'une note validée en GW. De ces montants et tel qu'enregistré au niveau du SPW, 478.160.045 € en CE et 72.425.665 € en CL ont été exécutés soit respectivement 64,04% et 47,57% des montants inscrits dans la maquette.

Au niveau des UAP, 36.265.131 € relatifs au PNRR ont été inscrits en recettes et 10.864.030 € en dépenses réalisées. A titre de comparaison, des montants de 281.728.850 € en CE et 54.169.450 € en CL ont fait l'objet de NGW et ont été inscrits sur des AB à destination des UAP en 2022. Le SPW en a exécuté 217.017.300 € en CE et 29.273.450€ en CL.

Projets wallons (PRW hors RRF)

Dans la maquette, 1.406.921.996 € CE et 885.198.674 € CL étaient prévus en 2022 pour les projets PRW. De ces montants et tel qu'enregistré au niveau du SPW, 1.180.103.993 € en CE et 596.829.757 € en CL ont été exécutés soit respectivement 83,87% et 67,42%. En parallèle, 1.378.730.660 € en CE et 882.628.479 € en CL ont fait l'objet d'une note au gouvernement.

Au niveau des UAP, 519.345.984 € de crédits relatifs au PRW ont été inscrits en recettes et 176.254.550 € en dépenses réalisées. A titre de comparaison, des montants de 676.484.575 € en CE et 521.080.714 € en CL ont fait l'objet de NGW et ont été inscrits sur des AB à destination des UAP dont le SPW a exécuté respectivement 613.186.733 € et 356.732.578 €.

Tableau 2 : Consommations 2022 du PRW par type de budget

	Prévu dans la maquette		Budgété au travers de décisions prises par le GW		Exécuté SPW au 31/12		Recettes UAP	Dépenses UAP
	CE	CL	CE	CL	CE	CL		
PNRR	746.635.914	152.257.260	651.749.379	131.618.829	478.160.045	72.425.665	36.265.131	10.864.030
RW	1.406.921.996	885.198.674	1.378.730.660	882.628.479	1.180.103.993	696.829.757	519.345.984	176.254.550
TOTAL	2.153.557.910	1.037.455.934	2.030.480.039	1.014.247.308	1.658.264.038	769.255.421	555.611.115	187.118.581

Projets prioritaires (PAP)

Au niveau du **PAP1** (Sortir de la précarité – 9 projets), on retrouve dans la maquette, un montant prévu de 61.711.085 € en CE et 47.835.981 € en CL. De ces montants, 60.988.321 € en CE et 55.085.462 € en CL ont fait l'objet d'une NGW validée par le Gouvernement.

L'exécution de ces projets au niveau du SPW atteint 53.586.668 € en CE et 58.730.983 € en CL.

En ce qui concerne les UAP, le montant des différentes NGW validées par le Gouvernement dans le cadre du PAP 1 et prévoyant un transfert de crédits vers les UAP en 2022 s'élève à 49.829.800 € en CE et 32.949.980 en CL dont le SPW a exécuté respectivement 49.818.772 € et 32.968.772 €. Au terme de l'année, les UAP ont reçu un montant de 33.035.772 € en recettes et ont enregistré des dépenses pour 700.740 € pour les projets prioritaires 1.

En ce qui concerne les **PAP 2** (Mener une politique économique et industrielle forte et durable – 16 projets et 1 portefeuille), on retrouve dans la maquette, un montant prévu de 79.238.210 € en CE et 58.296.850 € en CL. L'exécuté tel qu'enregistré au niveau du SPW s'élève quant à lui à 66.684.413 € en CE et 49.341.607 € et ce pour des NGW validées en Gouvernement de 70.629.280 € en CE et 52.034.304 € en CL.

En ce qui concerne les UAP, le montant des différentes NGW validées dans le cadre des PAP 2 et prévoyant un transfert de crédits vers les UAP en 2022 s'élève à 7.040.411 € en CE et 2.342.045 € en CL dont le SPW a exécuté respectivement 6.140.411 € et 1.367.045 €. Les UAP concernées ont indiqué des recettes à hauteur de 329.900 € relatives aux PAP 2 et des dépenses qui s'élèvent à 150.482 €.

Au niveau du **PAP 3** (Renforcer l'indépendance et la transition énergétique – 6 projets et 1 portefeuille), on retrouve dans la maquette, un montant prévu de 359.353.250 € en CE et 275.395.756 € en CL et de cela, 351.147.274 € en CE et 268.368.725 € en CL ont été exécutés au niveau du SPW. En parallèle, des montants de 368.615.205 € en CE et 289.447.250 €¹⁰ en CL ont fait l'objet d'une validation en Gouvernement.

En ce qui concerne les UAP, le montant des différentes NGW validées dans le cadre des PAP 3 et prévoyant un transfert de crédits vers les UAP en 2022 s'élève à 261.239.000 € en CE et 235.181.000 € en CL dont le SPW a exécuté respectivement 261.238.766 € et 233.633.773 €. Parallèlement, les UAP ont exécuté de 9.131.190 € en dépense et ont enregistré des recettes pour 258.112.968 €

¹⁰ Il est à noter que certaines NGW, validées par le gouvernement avant la révision de septembre de la maquette, prévoyaient des montants supérieurs aux montants finalement retenus dans la maquette budgétaire révisée.

Enfin, pour les **PAP 4** (Former – 9 projets), 21.275.000 € en CE et 20.415.500 € en CL sont prévus dans la maquette avec un montant validé en Gouvernement de 14.992.568 € en CE et 14.326.787 € en CL. L'exécuté tel qu'enregistré au niveau du SPW s'élève quant à lui à 14.657.443 € en CE et 13.374.433 € en CL au niveau du SPW.

En ce qui concerne les UAP, le montant des différentes NGW passées dans le cadre des PAP 4 et prévoyant un transfert de crédits vers les UAP en 2022 s'élève à 10.444.652 € en CE et 10.386.826 € en CL dont le SPW a exécuté respectivement 10.218.651 € et 10.160.826 €. Parallèlement, les UAP ont reçu, au 31 décembre 2022 un montant de 5.923.139 € en recette et ont dépensé 3.161.174 € pour les projets du PAP 4.

Tableau 3 : Consommations 2022 de chaque PAP

	Prévu dans la maquette		Exécuté SPW au 31/12		Recettes UAP	Dépenses UAP
	CE	CL	CE	CL		
PAP 1	61.711.085	47.835.981	53.586.668	58.730.983	33.035.772	700.740
PAP 2	79.238.210	58.296.850	66.684.413	49.341.607	329.900	150.482
PAP 3	359.353.250	275.395.756	351.147.274	268.368.725	258.112.968	9.131.190
PAP 4	21.275.500	20.415.500	14.657.443	13.374.433	5.923.139	3.161.174
TOTAL	521.578.045	401.944.087	486.075.798	389.815.748	297.401.779	13.143.586

Synthèse

Tableau 4 : Synthèse de l'exécuté 2022 au 31 décembre 2022

Le tableau ci-dessous, reprend ce qu'on pourrait définir comme « l'exécuté réel » du PRW au 31 décembre 2022. Ce montant est obtenu en additionnant, ce que le SPW a dépensé (hors transferts vers les UAP) et ce que les UAP ont dépensées.

	CE	CL
Exécuté SPW	1.658.264.038	769.255.421
<i>Vers les UAP</i>	<i>830.204.033</i>	<i>486.006.028</i>
<i>Vers autres</i>	<i>828.060.006</i>	<i>283.249.393</i>
Exécuté UAP	-	187.118.581
Exécuté réel du PRW	1.658.264.038	470.367.974

L'EXECUTE DU PLAN DE RELANCE CUMULE SUR TOUTE LA DUREE DU PLAN (2020-2022).

Comme indiqué dans les précédents rapports, le rapport annuel 2022 est l'occasion de présenter l'exécution total du Plan de Relance, depuis le lancement de celui-ci. Dès lors, seront repris ci-après les moyens du plan exécutés pour les années 2020, 2021 et 2022.

Chiffres globaux

Depuis 2020, 2.461.022.407 € en CE et 1.141.455.027 € en CL ont été exécutés au départ des comptes de la Région wallonne. En parallèle, 2.866.031.324 € en CE et 1.403.197.148 € en CL ont fait l'objet d'une validation par le Gouvernement wallon.

Comparativement aux moyens prévus pour toute la durée du plan, à savoir, 6.870.796.118 € en CE et 6.870.502.117 € en CL¹¹, 35,82% des crédits d'engagements prévus ont donc déjà fait l'objet d'un engagement et 16,56% en ce qui concerne les crédits de liquidation.

¹¹ Une prochaine révision de la maquette devrait permettre d'égaliser les crédits de liquidation par rapport aux crédits d'engagement.

Au niveau des UAP, celles-ci ont inscrit 941.940.711 € de recettes perçues entre 2020 et 2022 ainsi que des dépenses réelles de 473.190.449 €. A titre d'information, un total de 1.378.838.007 € en CE et de 870.796.434 € en CL ont été budgétés dans des NGW. Le SPW a quant à lui exécuté 1.249.986.154 € en CE et 680.144.149 € en CL vers les UAP.

Pour rappel, l'écart constaté entre les exécutions du SPW à destination des UAP et les recettes et dépenses de celles-ci peut s'expliquer par plusieurs éléments. En effet, un décalage est possible entre l'enregistrement par les UAP sur base des droits constatés de leurs recettes provenant du SPW et l'enregistrement des dépenses correspondantes par le SPW sur base des liquidations. Au niveau des UAP, un écart est possible entre leurs recettes et leurs dépenses ; en effet, certaines UAP ont préfinancé des dépenses avant que les projets correspondants ne soient officiellement validés par le gouvernement.

Tableau 5 : Chiffres cumulés globaux 2020-2022.

Niveau	CE	CL
NGW	2.866.031.324	1.403.197.148
Exécuté	2.461.022.407	1.141.455.027
Maquette total	6.870.796.118	6.870.502.117
%	35,82%	16,56%
UAP	Recettes	Dépenses
Exécuté	941.940.711	473.190.449

Plan national de relance et de résilience (PNRR)

Au niveau du PNRR, 488.265.409 € en CE et 82.531.028 € en CL ont été exécutés sur l'ensemble de la durée du plan par le SPW. A titre de comparaison, 662.190.379 € en CE et 142.059.829 € en CL ont fait l'objet d'une NGW validée en Gouvernement, tous mouvements confondus.

En ce qui concerne les UAP, celles-ci ont enregistré, sur la période 2020-2022, pour les projets PNRR des recettes à hauteur de 36.620.331 € et des dépenses pour 12.344.070 €. A titre de comparaison, des NGW prévoyant des transferts vers les UAP ont été validées pour un montant de 285.026.850 € en CE et 57.467.450 € en CL.

Au total, sur l'ensemble de la période, 1.103.309.899 € en CE et en CL sont prévus pour les projets PNRR du Plan. Si l'on compare ces montants avec « l'exécuté réel » 2020-2022, on peut indiquer que 44,25% des CE prévus ont été engagés et 5,68% des CL liquidés.

Tableau 6 : Chiffres cumulés 2020-2022 – PNRR

PNRR	CE	CL
Exécuté SPW	488 265 409	82 531 029
<i>Vers les UAP</i>	<i>219 980 100</i>	<i>32 236 250</i>
<i>Vers autres</i>	<i>268 285 309</i>	<i>50 294 779</i>
Exécuté UAP	-	12 344 070
Exécuté réel – PNRR	488 265 409	62 638 849
Maquette totale – PNRR	1 103 309 899	1 103 309 898
% d'exécution	44,25%	5,68%

Projets wallons (PRW hors RRF)

Quant aux projets wallons, sur la période 2020-2022, 2.203.840.945 € en CE ainsi que 1.261.137.319 € en CL ont été validés par le Gouvernement wallon pour une exécution de 1.972.756.998 € en CE et 1.058.923.998 € en CL au niveau du SPW.

En ce qui concerne les UAP, les crédits ayant été validés par le gouvernement wallon s'élèvent à 1.093.811.157 € en CE et à 813.328.984 € en CL. Les recettes enregistrées sur cette période sont de 905.320.380 € et les dépenses de 460.846.379 €.

Les crédits prévus sur l'ensemble du plan, soit 5.767.486.219 € en CE et 5.767.192.219 € en CL, ont connu une « exécution réelle » de 34,20% des CE et 13,38% des CL.

Tableau 7 : Chiffres cumulés 2020-2022 – RW

RW	CE	CL
Exécuté SPW	1 972 756 998	1 058 923 998
<i>Vers les UAP</i>	<i>1 030 006 054</i>	<i>747 907 899</i>
<i>Vers autres</i>	<i>942 750 944</i>	<i>311 016 099</i>
Exécuté UAP	-	460 846 379
Exécuté réel - RW	1 972 756 998	771 862 477
Maquette totale - RW	5 767 486 219	5 767 192 219
% d'exécution	34,20%	13,38%

Tableau 8 : Exécuté par source de financement (2020-2022).

Source du budget	Budgété au travers de décisions prises par le GW		Exécuté SPW		% exécuté SPW		Recettes UAP	Dépenses UAP
	NGW – CE	NGW - CL	Exécuté – CE	Exécuté - CL	% - CE	% - CL		
PNRR	662.190.379	142.059.829	488.265.409	82.531.029	73.7%	58.1%	36.620.331	12.344.070
RW	2.203.840.945	1.261.137.319	1.972.756.998	1.058.923.998	89.5%	84.0%	905.320.380	460.846.379
Total	2.866.031.324	1.403.197.148	2.461.022.407	1.141.455.027	85.9%	81.3%	941.940.711	473.190.449

Projets prioritaires (PAP)

Ce point vise à présenter les moyens dédiés et exécutés liés aux 42 projets prioritaires entre 2020 et 2022. Le gouvernement a ainsi validé des crédits d'engagement et de liquidation sur la période de respectivement 995.899.754 € et 654.969.034 €. Au total, 966.533.847 € en CE et 632.506.298 € en CL ont été exécutés par le SPW dans le cadre de la mise en œuvre des projets PAP.

En ce qui concerne les UAP, les NGW validant les crédits qui leur ont été accordés atteignent 647.815.863€ en CE et 490.550.851 € en CL. Alors qu'ils ont été exécutés à hauteur de 646.677.390 € en CE et 387.820.963 € en CL par le SPW, les UAP ont quant à elles enregistré 607.862.569 € en recettes et exécuté 249.433.672 € de dépenses sur la période 2020-2022.

Les tableaux ci-après vise à présenter en détail et par type de PAP :

- Le montant des NGW validées en GW pour les projets PAP.
- L'exécuté au niveau du SPW et des UAP pour les projets PAP.

Tableau 9 : Exécuté SPW par PAP

PAP	NGW - CE	NGW - CL	Exécuté - CE	Exécuté - CL	% Ex. - NGW - CE	% Ex - NGW - CL
PAP 1 - Sortir de la précarité	179 499 696	61 868 191	171 992 288	65 407 202	95,82%	105,72%
PAP 2 - Mener une politique économique et industrielle forte et durable	105 819 280	77 575 304	101 869 413	74 878 965	96,27%	96,52%
PAP 3 - Renforcer l'indépendance et la transition énergétique	694 286 205	500 612 750	676 816 043	478 323 040	97,48%	95,55%
PAP 4 - Former	16 294 573	14 912 789	15 856 103	13 897 091	97,31%	93,19%
Total général PAP	995 899 754	654 969 034	966 533 847	632 506 298	97,05%	96,57%
Prérequis (accompagnement, digitalisation, gouvernance)	6 649 272	5 174 272	8 786 152	7 450 291	132,14%	143,99%

Tableau 10 : Exécuté UAP par PAP

PAP	NGW - CE	NGW - CL	Exécuté - CE	Exécuté - CL	Recettes UAP	Dépenses UAP
PAP 1 - Sortir de la précarité	50 626 800	33 746 980	50 615 017	33 765 017	33 832 017	874 127
PAP 2 - Mener une politique économique et industrielle forte et durable	7 340 411	2 642 045	6 440 411	1 667 045	329 900	277 532
PAP 3 - Renforcer l'indépendance et la transition énergétique	579 404 000	443 775 000	579 403 310	342 228 076	567 777 513	245 120 840
PAP 4 - Former	10 444 652	10 386 826	10 218 651	10 160 826	5 923 139	3 161 174
Total général PAP	647 815 863	490 550 851	646 677 390	387 820 963	607 862 569	249 433 672
Prérequis (accompagnement, digitalisation, gouvernance)	3 786 000	2 661 000	3 785 999	2 660 999	946 000	279 665

Sur l'ensemble du Plan de relance de la Wallonie, 2.316.318.675 € en CE et en CL ont été définis comme étant prioritaires. De ces moyens, 41,73% des crédits d'engagement et 17,01% des crédits de liquidation ont été « réellement liquidés ».

Tableau 11 : Chiffres cumulés 2020-2022 – PAP

PAP	CE	CL
Exécuté SPW	966 533 847	632 506 298
<i>Vers les UAP</i>	<i>646 677 390</i>	<i>487 820 963</i>
<i>Vers autres</i>	<i>319 856 457</i>	<i>144 685 335</i>
Exécuté UAP	-	249 433 672
Exécuté réel - PAP	966 533 847	394 119 007
Maquette total - PAP	2 316 318 675	2 316 318 675
% d'exécution	41,73%	17,01%

Synthèse

Cette synthèse a pour objectif de tenter de définir « l'exécution réelle » (addition de l'exécution SPW hors UAP avec les dépenses des UAP) du Plan de Relance de la Wallonie entre 2020 et le 31 décembre 2022. Compte tenu des chiffres présentés ci-dessus, **cet exécuté réel s'élève à 834.501.326 €, soit 12,15 % des crédits de liquidation prévus sur l'ensemble du Plan de Relance (à savoir, 6.870.502.117 €).**

Tableau 12 : Synthèse de l'exécuté du Plan de Relance entre 2020 et 2022.

PRW	CE	CL
Exécuté SPW	2 461 022 407	1 141 455 027
<i>Vers les UAP</i>	<i>1 249 986 154</i>	<i>780 144 149</i>
<i>Vers autres</i>	<i>1 211 036 253</i>	<i>361 310 877</i>
Exécuté UAP	-	473 190 449
Exécuté réel PRW	2 461 022 407	834 501 326
Maquette total - PRW	6 870 796 118	6 870 502 117
% d'exécution	35,82%	12,15%



VI. Programme d'évaluation

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) a été chargé par le Gouvernement wallon de réaliser un programme d'évaluation du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) reposant sur trois grands volets¹² : (1) un diagnostic de la situation sociale, économique et environnementale en Wallonie, (2) une évaluation *ex ante* et (3) une évaluation *ex post* (sur la base d'évaluations thématiques). Un Comité Transversal d'Encadrement (CTE) a été mis en place pour accompagner l'IWEPS tout au long des travaux d'évaluation (4).

En juillet 2022, le programme d'évaluation du PRW a fait l'objet d'un NGW, approuvant la structure de celui-ci et la composition du CTE.

UN DIAGNOSTIC DE LA SITUATION SOCIALE, ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE EN WALLONIE

Afin de disposer d'un référentiel actualisé du contexte social, économique et environnemental dans lequel se déploie le PRW – sans établir de liens de causalité entre les projets du PRW et des variations qui pourraient être observées en Wallonie, l'IWEPS va procéder à un état des lieux, à deux moments clés de la mise en œuvre du PRW (2022 et 2024) et au départ de trois sources : le Rapport sur l'Économie wallonne (IWEPS), l'Indice de Situation sociale de la Wallonie (IWEPS) et le portail de l'État de l'Environnement wallon (DEMNA – SPW ARNE).

Le 14 octobre 2022, les enseignements du premier état des lieux ont été présentés, par l'IWEPS et le DEMNA (SPW ARNE), au CTE, avant d'être envoyés au Gouvernement.

UNE EVALUATION EX ANTE DES IMPACTS DU PRW

L'évaluation *ex ante* du PRW comprend deux piliers : une évaluation de l'impact macroéconomique du PRW à laquelle s'adjoint une évaluation de l'impact du PRW au regard des 17 objectifs de développement durable (ODD/SDG). Ces deux évaluations *ex ante* apportent des éclairages complémentaires pour cerner les impacts potentiels du PRW.

Les résultats de l'évaluation *ex ante* des effets macroéconomiques du PRW à court et à moyen terme ont été présentés et discutés avec le CTE le 27 juin 2022. Le rapport final a été remis au Gouvernement le 18 juillet 2022. Il a également été publié, comme tous les travaux liés à l'évaluation du PRW, sur le site de l'IWEPS ; accompagné d'une vidéo présentant de manière didactique et accessible ses principaux enseignements (<https://www.iweps.be/publication/les-effets-macroeconomiques-attendus-du-plan-de-relance-de-la-wallonie-a-court-et-a-moyen-terme/>).

Les résultats de l'évaluation *ex ante* au regard des 17 objectifs de développement durable ont été présentés et discutés avec le CTE le 14 octobre 2022. Le rapport final a été remis au Gouvernement le 24 novembre. À l'image de ce qui a été fait pour le rapport d'évaluation *ex ante* des effets macroéconomiques du PRW, une vidéo de présentation a également été réalisée. (<https://www.iweps.be/publication/evaluation-ex-ante-du-plan-de-relance-de-la-wallonie-au-regard-des-objectifs-de-developpement-durable/>).

¹² Toutes les informations sur le programme d'évaluation du PRW et les publications liées à ce programme sont disponibles sur le site de l'IWEPS : <https://www.iweps.be/projet/programme-devaluation-du-plan-de-relance-de-la-wallonie/>

DES ANALYSES EVALUATIVES THEMATIQUES EX POST

Le programme d'évaluation comprend la réalisation d'évaluations *ex post* ; c'est-à-dire des évaluations de projets dont la mise en œuvre a déjà débuté et dont les effets, *a minima* ceux de court terme, peuvent être observés.

Les thèmes qui seront évalués par l'IWEPS dans le cadre de ce troisième volet du programme d'évaluation font l'objet d'un ciblage stratégique. Il s'agit de (1) donner la priorité à des projets importants du point de vue budgétaire ou au caractère innovant affirmé. Il est également nécessaire de (2) cibler le travail évaluatif de l'IWEPS, tout en maximisant les synergies avec les évaluations menées ou planifiées au sein des administrations (l'IWEPS réalise un inventaire des travaux d'évaluation envisagés pour des projets du PRW). Enfin, il importe que les évaluations soient l'occasion, comme mentionné dans le PRW, (3) d'améliorer l'application du *gender mainstreaming* en Wallonie. Le processus de sélection tiendra également compte des priorités établies au travers des PAP.

Le processus de choix des thématiques a été enclenché en octobre 2022. Il est piloté par l'IWEPS, en collaboration avec un groupe de travail, composé des cabinets et des interlocuteurs sociaux et environnementaux, et toujours avec l'accompagnement du CTE. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises entre novembre 2022 et février 2023, afin d'établir une proposition de programme d'évaluation *ex post*. Une proposition d'évaluations thématiques a été élaborée et sera remise au Gouvernement pour validation en février 2023.

CONSTITUTION DU COMITE TRANSVERSAL D'ENCADREMENT

Le Comité transversal d'Encadrement (CTE) est composé d'académiques, de représentants des partenaires sociaux, du Bureau fédéral du Plan, de la Cellule des Stratégies transversales du Secrétariat général, ainsi que de représentants de l'IWEPS. Il a pour mission de garantir l'indépendance de l'IWEPS en tant qu'évaluateur, la transparence de la démarche d'évaluation, la rigueur scientifique des travaux et la prise en considération d'une pluralité de points de vue.

Le CTE s'est réuni à quatre reprises depuis sa mise en place.

Service public de **Wallonie**

Secrétariat général

Cellule des stratégies transversales

Place Joséphine Charlotte 2,

5100 Jambes (Namur)

cst.sg@spw.wallonie.be